
ETUDE POUR LA RECONSTRUCTION DE LA PORTE D'ABAL



ANNEXES

Diagnostic

Aveyron
Commune de La Couvertoirade

E. PRIE, Architecte du patrimoine
Décembre 2025

Sommaire

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton D/1/12/6

- p. 5 - 15 11 1894 – Courrier de H. NODET, Architecte attaché à la commission des Monuments historiques à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique des Beaux-Arts et des Cultes.
- p.14 - 07 12 1894 – Rapport de la Commission des Monuments historiques.
- p.18 - 06 04 1895 – Arrêté de classement.
- p.21 - 23 10 1943 – Rapport en vue du classement des parties de remparts appartenant à des particuliers ainsi que de l'église et du château, par M. BERRY, ACMH.

Carton E/81/12/7-46

- p.27 - 15 11 1908 – Extrait du registre de délibération du Conseil municipal de la commune de la Couvertoirade.
- p.29 - 26 04 1909 – Rapport relatif aux réparations diverses aux remparts et couverture d'une tour, par L. LAFFILLEE, architecte.
- p.31 - 18 06 1909 - Rapport de la Commission des Monuments historiques.
- p.34 - 05 06 1910 - Extrait du registre de délibération du Conseil municipal de la commune de la Couvertoirade.
- p.36 - 20 01 1912 – Procès-verbal de gendarmerie.
- p.40 - 02 02 1912 – Rapport à la Commission des Monuments historiques, relatif à l'effondrement d'une tour par H. NODET.
- p.42 - 04 02 1912 - Extrait du registre de délibération du Conseil municipal de la commune de la Couvertoirade.
- p.47 - 26 02 1912 – Devis descriptif et estimatif en vue de la reconstruction de la tour du Midi et la restauration des tours et remparts, par L. LAFFILLEE, architecte.
- p.52 - 15 04 1912 – Courrier du député A. BALITRAND à Monsieur de Sous-secrétaire d'État.
- p.54 - 10 07 1912 – Extrait du registre de la chambre des députés.
- p.56 - 26 07 1912 – Minute de lettre, réponse à la question du député A. BALITRAND.
- p.58 - 18 08 1912 - Extrait du registre de délibération du Conseil municipal de la commune de la Couvertoirade.
- p.60 - 24 10 1912 – Avis de l'inspecteur H. NODET relatif à la reconstruction de la tour écroulée.
- p.63 - 16 06 1914 – Courrier du Préfet de l'Aveyron à Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.
- p.66 - 20 06 1941 – Devis descriptif et estimatif en vue du projet de restauration de la porte Sud et de la tour la surmontant, par M. BERRY, ACMH.
- p.72 - 01 07 1941 - Rapport de la Commission des Monuments historiques.
- p.75 - 06 01 1943 – Rapport présenté par M. BERRY, ACMH, à l'attention de Monsieur le Secrétaire Général des Beaux-Arts.
- p.78 - 19 01 1943 - Avis de l'inspecteur A. COLLIN relatif à l'établissement d'un relevé d'ensemble du village comprenant le château, l'église, différentes maisons et les remparts.
- p.80 - 03 02 1944 – Courrier de M. BERRY, ACMH.
- p.82 - 04 05 1944 – Courrier de M. BERRY, ACMH, à l'attention de Monsieur le Secrétaire Général des Beaux-Arts.
- p.84 - 18 05 1944 – Rapport de M. BERRY, ACMH, relatif aux travaux de terrassement et de déblaiement.
- p.88 - 19 05 1944 - Avis de l'inspecteur A. COLLIN relatif au devis de déblaiement et terrassement.
- p.90 - 01 08 1947 – Courrier de M. BERRY à Monsieur le Directeur Général de l'Architecture.
- p.92 - 13 02 1950 – Courrier du président du Touring Club de France à Monsieur René PERCHET, Directeur de l'Architecture.
- p.94 - 21 03 1950 – Minute de lettre, du sous-directeur des Monuments historiques au président du Touring Club de France.

Carton G/82/12/1004

L'ensemble des plans, élévations, etc, sont présentés dans les Archives figurées.

Archives de la Commune

- p.96 - Février 1977 – Bulletin des amis de la Couvertoirade, article *L'écroulement de la tour Sud en 1912*, par J. TEISSERENC.

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton D/1/12/6

- 15 11 1894 – Courrier de H. NODET, Architecte attaché à la commission des Monuments historiques à Monsieur le Ministre de l’Instruction publique des Beaux-Arts et des Cultes.

A Monsieur le Ministre
de l'instruction publique, des Beaux Arts et des Cultes



Monsieur le Ministre

Vous avez bien voulu, à la date du 22 Mars 1894, me
confier la mission de vous faire un rapport sur l'intérêt
et l'état actuel des remparts et du château de La Couver-
toirade (arrondissement de Milhau Aveyron) signalés comme mé-
ritant d'être classés Monuments Historiques.

J'ai l'honneur de vous remettre à l'appui du
présent rapport deux feuilles de dessins relevés sur place
un plan annexe et quatre photographies.

La Couvertoirade appartenait
autrefois aux Templiers qui possédaient tout le
Larzac et relevait de Sainte-Eulalie : c'est aujourd'hui
un pauvre village dont la population, trouvant dif-
ficilement à vivre sur un sol rocailleux et dénudé
ne cesse de décroître ; cette commune renferme
4500 hectares incultes sur le total de sa superficie
6191 hectares.

Les Remparts se composent de courtines flanquées de
quatre tours rondes et de deux tours carrées
élevées sur les portes au nord et au midi ; au
levant l'abside carrée de l'Eglise et au

sud-Est le Château complétaient la défense. Il n'y avait pas de fossés, car le roc affleure partout.

L'ensemble des Courtines présente deux époques bien distinctes dans sa construction : Près du sol les murs, à l'intérieur comme à l'extérieur, sont parementés en pierres de taille (calcaire oolithique à grain fin) d'un bel appareil réglé de hauteur ; des arches basses, de 0.55^m à 0.70^m de hauteur et de 0.05^m d'ouverture battaient le pied des murs et nécessitaient un chemin de service continu entre les habitations et l'enceinte. Plus tard la défense a été reportée au sommet des murs et les Courtines furent surélevées en moellons de calcaire dur reliés par des joints épais de mortier : Les quatre tours rondes présentent également ces deux époques bien tranchées dans leur appareil dont le plus ancien est roman et pourrait se rapporter au gouvernement d'Hélise de Montbrun, commandeur du Larzac vers 1160, tandis que celui de la surélévation ne présente aucun caractère bien tranché.

La Courtine se terminait par un chemin de ronde avec merlons et créneaux dont il reste des vestiges sur le pourtour de l'enceinte : un cordon et des trous carrés ménagés au ras d'un chemin de ronde, dessinent celui-ci à l'extérieur, mais ce cordon est formé de dalles frustes peu saillantes et ces trous, espacés à des distances variant de deux à quatre mètres sur un plan non horizontal, ne permettent pas de penser qu'on ait

jamais établi des bords en bois au sommet des murs.

À la suite de cette surélévation, les archères basse devenant sans utilité, les maisons particulières purent s'adosser à la courtine dans laquelle sont percées de petites fenêtres, dont les plus anciennes, A peuvent remonter au XIV^{me} siècle : c'est donc, par analogie et en l'absence de toute moulure, vers le commencement de ce siècle qu'eut lieu vraisemblablement la modification du système de défense et la maçonnerie de moellons indique qu'on eut le désir d'aller vite et économiquement.

Les tours carrées datent en entier de cette période : les pierres de taille ^{de l'époque} romanes ont été réutilisées en grand nombre dans leur construction. Le passage pratiqué dans ces tours était fermé de deux portes en arc d'ogive : elles ont conservé les gonds de leurs vantaux ; ceux-ci étaient assujettis par des barres qui s'engainaient dans le mur : mais la barre qui maintenait les vantaux de la 1^{re} porte, étant plus longue que l'épaisseur du mur, a nécessité l'adjonction d'un contrefort dans l'épaisseur duquel se prolongeait la rainure ; c'est la seule particularité à signaler. Il n'existait pas de herse. La première route, blocage en berceau, est placée au niveau du chemin ronde et percée en son milieu d'un orifice carré par lequel on pouvait soit approvisionner de projectiles les étages supérieurs soit accabler l'assaillant s'il parvenait à enfoncer la première porte. Le second étage était formé

d'un plancher de bois et la plateforme repose sur une route en berceau ; on y accédait par des échelles.

Cette plateforme est entourée de machicoulis encore en place, les merlons ont disparu ; elle était probablement abritée par une toiture portée par quatre piliers dont les traces sont visibles au milieu de nombreux débris de ces dalles de calcaire mince qui servent encore à couvrir les maisons.

Les deux tours carrées sont pareilles : les tours rondes 1.2.3.4 offrent des dispositions analogues. C.à.D. avaient un plancher de bois intermédiaire et les autres routés en coupole faite de blocages ; à mi hauteur du sol et du chemin de ronde, elle ont néanmoins un étage de plus également routé on y accédait par le fond des ruelles.

La tour n°1 seule a conservé ses machicoulis et son parapet en mauvais état : les autres tours sont dérasées. Routes interrompent le chemin de ronde auquel on accédait par des escaliers extérieurs.

Les deux tours carrées et les étages des tours rondes ont des meurtrières formées d'un trou circulaire de 0.10^c de diamètre et d'une fente verticale de 0.40^c de hauteur ; ces meurtrières, à l'usage du mousquet, sont la dernière modification apportée à la défense de La Couvertourade et datent du quinzième siècle.

Le Château dominant le village et le vallon au midi du haut d'un rocher parementé à coups de

Donjon : la basse cour et les écuries complètement
ruinées étaient hors de l'enceinte et en contrebas.
Ce château, propriété particulière, a longtemps servi
de carrière et se trouve dans un état très-dégradé.
Le donjon est roman, en bel appareil, avec contreforts
plats ; les baies sont en plein cintre. La porte,
de la 1^{re} Cour, en ogive, était défendue par un machicoulis porté
sur trois consoles et paraît moins ancienne que
le donjon : à l'autre bout du rocher étaient les
latrines et une tour ronde élevée sur une roche.
L'ensemble des murs est roman et daterait,
comme l'enceinte de la ville, d'Hélie de Montbrun.

Le donjon, primitivement recoupé par des
planchers, n'a plus que trois étages ; les parties hautes
ont disparu : le plus bas, couvert par une voute
au XIV^{me} Siècle (en blocages) est en partie taillé
dans le rocher. Le second étage est défendu par
4 archères et séparé du troisième par un plancher.
celui-ci était éclairé par deux baies en plein
cintre, plus larges et à archivolttes superposées :
la toiture actuelle est faite de dalles frustes posées
directement sur la dernière voute. Les murs de
la première cour portent les traces d'adjonctions
successives des XIV^{me} et XV^{me} Siècles indiquant la
tendance constante à surélever les défenses,
mais ces pans de mur sont en ruines et sans
intérêt.

Conformément à vos instructions qui me recommandaient
Monsieur le Ministre, d'étudier le morcellement
des remparts, j'ai dressé le plan annexé, portant
indication des portions de murs appartenant

- 1^{re} à la commune (teinte noire)
- 2^{re} à des habitations en ruines (teinte jaune)
- 3^{re} à des habitations occupées (teinte rose)

L'un des Maisons
conservée encore des
latrines au encorbell.

La maison n° 261 du
cadastre
datée de 1655

J'ai constaté qu'il ne reste aucune trace du boulevard qui desservait, à l'époque romaine, les archères basses. et, qu'à partir du XIV^{me} siècle les maisons avaient été adossées au rempart ainsi que l'indique un grand nombre de leurs fenêtres portant le caractère évident des XIV^{me} - XV^{me} - XVI^{me} et XVII^{me} siècles, d'où résulte de longue date, pour ces habitations, la jouissance de la portion de mur correspondante.

Je me suis informé de la valeur des habitations et, malgré le peu de ventes effectuées dans les dernières trente années, on peut établir qu'une maison se composant d'un rez de chaussée à usage d'écurie, de 2 pièces au premier étage, chambre et cuisine, d'environ soixante mètres superficiels ensemble et accessibles par un escalier extérieur, enfin d'un grenier, vaut de six cents à huit cents francs. Une seule vente a fourni un prix supérieur, mais c'est un prix de condescendance motivé par l'installation d'un débit de vins au Rez de chaussée de la Cour n° 1 situé sur le passage de la diligence de Lodève à Nant. la V^{re} Garagne a payé mille francs ce rez de chaussée, l'étage au dessus et le morceau de terrain sur lequel elle a fait construire une remise d'une superficie de 62 m² 5¹/₂. cette remise a coûté

1500^{fr} ; c'est la seule bâtisse récente adossée aux remparts

En prenant comme base le prix de huit cents francs et comptant pour nulle la valeur des maisons en ruines, on obtient le tableau suivant

Courline Nord côté gauche maison et tour	2
" entre tours 1 et 2 " "	6
" " " 2 et 3 " "	4
" entre tour 3 et porte Sud "	6
" entre porte Sud et château "	2
Courline Nord côté droit (n° au cadastre 259)	1

Total p^r maisons adossées 21

Sur ce nombre six sont dépourvues de baies dans le rempart (portion ou 195, 202, 209, portion du 219, 222, 259)

21 maisons à 800^{fr} ci 16800^{fr}

Remise 1500^{fr}

(Habitation, citerne) le château et jardin 3000^{fr}

Le Presbytère mémoire

21300^{fr} 00^c

Quant aux deux maisons nos 260 et 261, adossées à la courline Nord et formant avec les jardins et basse cour 262 et 263 une seule propriété qui ne saurait être comparée aux habitations ci-dessus évaluées pour le confort et l'aménagement (Propriété de M^r Jules Rouquette ancien maire de la Courtoirade, aujourd'hui receveur des contributions à Lodève) leur valeur serait un prix de convenance se rapprochant de fr^s 20000^{fr}

On peut donc, sans tenir compte du Presbytère

estimer à 45000 francs environ la valeur
des maisons ^{particulières} adossées au rempart.

D'autre part La maçonnerie revient
pierre, chaux et sable le mètre ³ 8^{fr} à 9^{fr}
Couverture (charpente et ardoise) " mètre ⁵ 5^{fr}
fourrière de maçon et tailleur de
pierre 5^{fr}

Ces chiffres, Monsieur le ministre, ne
paraîtraient pas élevés si l'enceinte de la
Courtoirade présentait un intérêt spécial
comme spécimen de la fortification militaire
au moyen-âge ou comme constructions
ayant un caractère artistique et monumental
dans leur simplicité, malheureusement on
est obligé de constater que ces remparts ne se
distinguent que par le côté pittoresque et le
cachet qu'ils donnent à ce village, perdu
dans un pays reculé, qui a conservé intact
l'aspect qu'il avait aux siècles passés.

Daignez, Monsieur le ministre
agréer l'hommage de mes sentiments
respectueux et dévoués

Henri Rodet

architecte attaché à la commission
des monuments historiques

Paris, ce quinze novembre 1894

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton D/1/12/6

- 07 12 1894 – Rapport de la Commission des Monuments historiques.

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

DES BEAUX-ARTS
ET DES CULTES

COMMISSION
DES
MONUMENTS HISTORIQUES

Rapport de la Commission

par M^r Selmersheim J.^r G^{al}
sur les remparts de « La Couvertorade »
(aveyron)



Séance du 7 décembre 1894

Monsieur l'architecte Modet, chargé par la Commission de relever l'enceinte de « La Couvertorade », et de faire connaître la situation des remparts par rapport aux propriétés contiguës, vient de remettre à l'Administration 2 feuilles de dessin, un plan annexé, quelques photographes et un mémoire très clair et très détaillé donnant la description de cet ensemble de constructions.

Il résulte de ces très intéressants documents que l'enceinte fortifiée au quatorzième siècle a la forme d'un polygone irrégulier, mesurant 180^m de l'Ouest à l'Est, et de 120^m dans sa plus petite dimension du Nord au Sud, flanquée par 4 tours rondes dont une est détruite, et par 2 tours carrées surmontant les portes d'entrée. L'angle Sud-Est est occupé par le château en partie ruiné, et l'église paroissiale, bâtie

Jus

sans arcature, est adossée à la courtine
Orientale par son chevet.

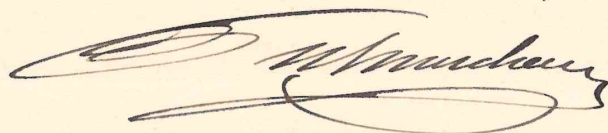
Monsieur Nodet fait l'historique
de ces constructions remontant aux dernières
années du XII^e siècle pour les parties basses
des murailles et des tours, bâties en pierre
bien parementées de grand appareil, tandis que
la partie moyenne et le sommet surélévées
au XIV^e siècle sont construites en maillon,
très fortes avec chemin de ronde supérieur
défendus par des créneaux sur les courtines,
et par des machicoulis sur les tours -

Malheureusement tout cet ensemble
est bien ruiné, à peine si l'on retrouve les
traces des anciens créneaux et maillons ; les
escaliers d'accès au chemin de ronde sont
détruits, et cette plateforme est elle-même
ruinée en beaucoup de places ; au résumé
ces remparts de construction grossière ont
perdu les principaux éléments architecturaux
qui pourraient leur donner un caractère
et les dater, ils ne retiennent l'attention
que par la cote pittoresque résultant
de leur ensemble et de leur situation.
L'abbaye ne possède que les deux
tours carrées surmontant les portes et les
portes de courtine au droit de l'église
et du presbytère, tout le reste appartient
aux habitants du château (voir plan).

Le classement ne pourrait s'appliquer
qu'à une partie appartenant à la commune
et, malgré

et, malgré le peu d'intérêt architectural de
ces restes, nous estimons qu'on doit les inscrire
sur la liste, cette mesure ne pouvant grever
beaucoup le crédit des Monuments Historiques,
et ayant l'avantage de cataloguer ces vestiges
d'une station militaire relativement importante
dans ce coin perdu de la France.

Paris le 5 ^{bre} x 1894

E. Marchand

Conclusions adoptées

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton D/1/12/6

- 06 04 1895 – Arrêté de classement.

Aveyron - Remparts de la Couvertoirade .

1895.

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
DES BEAUX-ARTS ET DES CULTES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BEAUX-ARTS

MONUMENTS HISTORIQUES

ARRÊTÉ

*Aveyron.
portes de la Couvertoirade*

Le Ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,

Vu la loi du 30 mars 1887
pour la conservation des monuments
et objets ayant un intérêt historique
et artistique ;

Vu l'avis de la Commission
des Monuments historiques, en date
du 7 décembre 1894 ;

Vu la délibération du Conseil
municipal de la Couvertoirade, en
date du 10 février 1895 ;

Sur la proposition du
Directeur des Beaux-Arts :

Arrête :

Article 1^{er}

Les deux portes de la Couvertoirade
(Aveyron), faisant partie des anciens

remparts et les parties de courtine
appartenant à la commune sont
classées parmi les monuments
historiques.

Article 2.

Le présent arrêté sera notifié au
préfet de l'Aveyron et au maire
de la Couvertouade qui seront
responsables, chacun en ce qui le
concerne, de son exécution.

Paris, le 6 Avril 1895.

Spm

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton D/1/12/6

- 23 10 1943 – Rapport en vue du classement des parties de remparts appartenant à des particuliers ainsi que de l'église et du château, par M. BERRY, ACMH.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

BEAUX-ARTS
MONUMENTS HISTORIQUES

A.30
P. 6
30. RUE BONAPARTE
PARIS (VI^e)
TÉLÉPHONE : ODÉON 00-69

Le 23 Octobre 1943

*au bureau d'adu de 29-10-43
M. Dactem 30.11.43*

Département : AVEYRON

M. MAURICE BERRY, ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES

Ville ou Commune : LA COUVERTOIRADE

A

Edifice : REMPARTS.

M. Thomas



R A P P O R T

EN VUE DU CLASSEMENT DES PARTIES DE
REMPARTS APPARTENANT A DES PARTICULIERS
AINSI QUE DE L'EGLISE ET DU CHATEAU .-

LA COUVERTOIRADE est un curieux village situé sur le Causse du LARZAC à 800 M. d'altitude environ. Bien que la paroisse en paraisse plus ancienne, sa fondation en tant que place-forte remonte aux Templiers qui en 1158 avaient été mis en possession du LARZAC par Raymond BERENGER, Comte de BARCELONE et roi d'ARAGON. En 1182, la donation au Temple du territoire de LA COUVERTOIRADE fut confirmée par Richard de MONTPAON et BRINGUIER DE MOLNAR. C'est à cette époque que furent construits le Château, les premiers Remparts et l'Eglise. Après la dissolution de l'ordre des Templiers, leurs biens passèrent aux Hospitaliers en 1312 et ceux-ci au siècle suivant reconstruisirent les remparts. Cette date de reconstruction est exactement fixée par l'autorisation qu'a donnée l'Evêque de VABRES de bâtir le rempart à travers le cimetière, autorisation qui est datée du 28 Juillet 1445. A l'époque des guerres de religion, cette place-forte subit plusieurs sièges : d'abord en 1562, elle résista à un assaut des Protestants; assiégée de nouveau le 22 Novembre 1566, elle fut enlevée par le Capitaine HUGUENOT SAUSET, et reprise peu après par les Papistes de l'Evêque Claude BRIÇONNET de LODEVE.

Depuis la fin de son histoire militaire, c'était devenu un gros village s'adonnant à l'élevage du mouton. Mais si les troupeaux sont encore assez nombreux, les habitants désertent complètement le pays qui, peuplé encore de 500 à 600 habitants au siècle dernier, a vu sa population tomber de près des 9/10e en cinquante ou soixante ans.

.....

Le plan des restes actuels nous montre une enceinte sensiblement hexagonale, percée de deux portes, l'une au Nord et l'autre au Sud. Ces deux portes étaient surmontées de tour carrée; celle du Nord est toujours en bon état et celle du Sud écroulée malheureusement en 1912 est en cours de reconstruction sous la direction de l'Administration des Beaux-Arts. Les angles du rempart sont garnis de tours rondes et à l'est où le terrain forme une colline escarpée sont construits l'église et le château.

L'église dont le chevet plat forme une défense importante, comprend trois travées voûtées, les deux premières en arête et la troisième d'ogives. L'entrée se fait au sud dans la première travée, et dans la seconde s'ouvre une petite chapelle voûtée en berceau brisé. A l'ouest une grosse tour carrée reconstruite sur des bases anciennes constitue le clocher. A l'autre extrémité, une petite sacristie voûtée d'arêtes a été construite au delà du Rempart. La toiture en lauzes reposant sur l'extrados des voûtes est très curieuse, se relevant en pignon à chaque travée. Deux fenêtres flamboyantes ont été percées sur la face sud. L'intérieur est extrêmement sobre avec les arcs diagonaux de section carrée du choeur, prenant naissance très près du sol ainsi que les voûtes d'arêtes. Tout le soubassement de la face nord est taillé à même le roc. C'est une église rude comme le climat et sévère comme il convenait à des soldats.

Le château occupe la partie sud de la colline. Une rampe donne accès à cette plateforme qui était protégée à l'intérieur par une barbacane et bien qu'il ne paraisse plus maintenant, il est fort probable que la courtine de la barbacane se prolongeait jusqu'à l'église qui s'ouvrait ainsi dans la baïlle du château. De cette avant-cour, on pénétrait dans le château par une porte en arc brisé surmontée d'un assomoir. Sur la gauche de la porte, on voit la masse imposante du donjon, garni de contreforts et tout construit en appareil bien assisé du XIIème siècle. Auprès de la porte, la muraille assez ruinée domine la rampe d'accès à la barbacane; elle est percée de fenêtres manifestement du XVème siècle et l'on voit encore les traces des planchers.

Le passage d'entrée conduit à plusieurs plateformes superposées où l'herbe a peu à peu envahi les pierres écroulées. Mais le plan de l'ensemble est très lisible encore. Contre le donjon un escalier taillé dans le roc donne accès aux divers étages. A la partie basse, c'est une longue salle voûtée en berceau à peine éclairée par deux meurtrières actuellement transformée en bergerie. Au-dessus, on voit de très belles salles voûtées en plein cintre et il apparaît des fenêtres à plusieurs redans. Mais malheureusement toute cette partie a été transformée par des cloisons légères et des planchers intermédiaires en charpente. Tout cela n'a d'ailleurs que peu d'importance ne touchant que peu le gros oeuvre.

Sur l'avant dernière terrasse s'ouvrent deux salles voûtées et dans l'une d'elles, on voit l'orifice de la citerne qui est d'ailleurs toujours pleine d'eau. C'est l'herbe recouvrant ces deux salles

.....

qui constitue la terrasse supérieure; à son extrémité sud, elle s'appuie à un gros rocher surmonté autrefois de défenses; dans une encoignure du rocher une petite porte donne accès à des latrines. Sous cette partie reprend le mur d'enceinte dont la courtine s'étend le long du presbytère jusqu'à la porte sud en cours de réfection.

Au sud-ouest, une longue courtine droite renforcée d'une tour demi-ronde en son milieu joint la tour d'angle ouest, puis une autre courtine gagne la grosse tour ronde du nord-ouest, et là elle s'étend au nord de la porte jusqu'à une petite tour ronde, d'où en obliquant au sud est, elle regagne le chevet de l'église.

Le chemin de ronde qui surmonte le mur d'enceinte est en bon état et presque partout accessible depuis l'escalier situé près la porte nord. Autrefois, trois autres escaliers dont les traces sont parfaitement visibles permettaient de monter sur le mur d'enceinte. Ce mur haut de dix à douze mètres, épais de 1 M.25, conservé presque dans son intégrité donne à LA COUVERTOIRADE son aspect d'un CARCASSONNE miniature perdu sur le Causse.

Sauf à l'est où sont l'église et le château, des maisons particulières s'appuient au rempart. Bien que d'époques variant de la Renaissance au XIXème siècle, elles sont charmantes ces vieilles maisons avec leur grande simplicité et la rue parallèle au rempart sud-est, nous montre une série de perrons et d'escaliers extérieurs fort pittoresques. En effet, le rez-de-chaussée de toutes les maisons, voûté le plus souvent est affecté à la bergerie, et seuls les étages supérieurs sont habités en général, il n'y a qu'une grande pièce avec la vaste cheminée, garnie du four et d'une sorte de bain-marie en poterie, noyé dans la maçonnerie très curieux. L'eau qui sur le Causse pose des questions quasi insolubles était fournie par des citernes que l'on retrouve dans chaque demeure.

Les façades ont généralement une porte d'entrée en arc plein cintre ou surbaissé donnant accès à la bergerie. Les fenêtres des étages sont quelquefois garnies de meneaux et de traverses, rarement moulurés, comme ceux de la belle maison près de la porte Nord. L'escalier extérieur n'a pas de rampe et parfois le perron est couvert d'un porche tel que celui de la maison située aussi près la porte Nord face à la précédente. La couverture autrefois était en lauzes, pierres plates du Causse posées simplement sur la volige.

Mais combien de ces couvertures sont écroulées !. Souvent elles sont remplacées par de la tuile creuse qui change la couleur du pays et bien plus hélas par de la tôle ondulée. Mais encore plus souvent le propriétaire abandonne sa toiture effondrée, alors l'eau pénètre dans la maison et l'hiver c'est la neige, le gel aussi; combien de maisons sont écroulées donnant à certains endroits un aspect désolant.

Au point de vue purement Monuments Historiques, la situation se présente ainsi : Sont seules classées par arrêté du 6 Avril 1895, les deux portes d'entrée et les parties de rempart appartenant à la Commune,

.....

c'est-à-dire un petit bout de courtine Nord près de la porte, la tour ronde Nord-Est, et la courtine reliant cette tour au château à travers l'église, enfin le pan de courtine longeant le presbytère et sa cour d'entrée. C'est tout !...

Le 29 Novembre 1936, le Conseil Municipal assez averti de l'avenir touristique qui pourrait être celui du pays, demandait le classement parmi les Monuments Historiques de l'église, du presbytère et de l'ancien cimetière. Le 28 Décembre 1936, ces propositions étaient communiquées par l'Administration à Monsieur l'Architecte en Chef NODET. Malheureusement, les événements survenus depuis cette époque ont obligé d'attendre jusqu'à maintenant pour réaliser les propositions de classement. Il me semble d'abord qu'étant donné l'intérêt que présente cette enceinte intacte parvenue à nous depuis le moyen-âge, les propositions de classement de la Municipalité sont insuffisantes et qu'il serait nécessaire de classer non seulement les édifices communaux, mais aussi toutes les maisons adossées au rempart, tout au moins en ce qui concerne les façades, toitures et surtout le mur constitué par la courtine. Il faudrait ajouter à cela le four banal qui se dresse au pied de l'église et les anciennes écuries du château placées hors de l'enceinte. A l'extérieur de l'enceinte une seule maison d'ailleurs appuyée au mur est à classer, et peut être à acheter, pour la faire disparaître : c'est le Café RAUMIER, seule ^{venue} ~~venue~~ qui soit accolée à la muraille ancienne.

Parmi les immeubles à classer, certains sont en ruine totale et le classement pourra nous permettre de procéder à certains nettoyages et déblaiements nécessaires pour assurer la mise en valeur de l'ensemble et faire que la cité donne vraiment l'aspect de lapatine du temps et non celui d'un bombardement aérien.

Dès 1941, d'ailleurs, LA COUVERTOIRADE avait été inscrite sur le programme décennal de travaux prévu par l'Equipement National et beaucoup de ces déblais pourraient être faits par les équipes de jeunes qui ont déjà travaillé dans le pays avec profit.

Voici la liste cadastrale des propriétés ayant des parties communes avec le rempart. Cette liste est établie en partant de la porte Nord et en longeant le mur d'abord vers l'Est, puis le Sud et en remontant par l'Ouest à la porte Nord.

105	Les Héritiers de RANG	Au bourg	Ecuries du Château (ruine)
	Justin.		
96	Commune (presbytère, bâtiment, cour et jardin)	-	San état.
95	BOULOC Victor	Au bourg	Etat médiocre.
	époux RANDON.		
94	Mme Vve DUPONT née FAIHES	Au bourg	Ruine.

du	Nom du Propriétaire	Adresse	Etat de l'immeuble
121 p.	Les Héritiers RAUNIER	MONTPELLIER (Hérault)	Bon état.
	Léopold époux GAZAGNE	Au bourg	Bon état.
121 p.	ROUQUET Gabriel	CAMBOUX par St ANDRÉ	Bon état.
	époux MAISTRE	de SANGONIS (Hérault)	Bon état.
124	époux LEBE "MAISTRE"	"	"
125	époux " "	Au bourg	" (une porte inscrite à l'I.S.)
127	Commune (four banal)	Au bourg	Bon état.
109	Commune (Eglise)	-	"
107	Commune (ancien cimetière: hors le rempart)	-	Assez bon état.
108	Commune (ancien cimetière: dans le rempart)	-	Bon état.
128	CLAMENS Alfred Comptable.	4 chemin de la Ruelle PONT-AUDEMER (Eure)	ruine sous la barbacane
130	MOURET François époux PUEL.	Au bourg	ruine sous la barbacane.
99	Les Héritiers de RANG	Au bourg	donjon du château
98	DUPONT Marcel époux BOULOC	Au bourg	lère terrasse du château.
100	époux " "	Au bourg	2ème terrasse du château.
105	Les Héritiers de RANG	Au bourg	Ecuries du Châ- teau (ruine)
96	Commune (presbytère, bâti- ment, cour et jardin)	-	Bon état.
95	BOULOC Victor époux RANDON.	Au bourg	Etat médiocre.
94	Mme Vve DUPONT née PAILHES	Au bourg	Ruine.

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

- 15 11 1908 – Extrait du registre de délibération du Conseil municipal de la commune de la Couvertorade.

ARRONDISSEMENT

d. e. *Millau*

CANTON

d. e. *Nant*

COMMUNE

d. e. *La Courmoussié*

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d. e. *La Courmoussié*

Séance du

15 Novembre 1908

OBJET :

*Réparations aux
fortifications
Demande
de crédit*

NOTA.—On ne doit traiter qu'une seule affaire dans chaque Extrait.

Le nombre des conseillers municipaux est de *10*

(1) Ordinaire de février, de mai, d'octobre ou de novembre, ou pour la session extraordinaire autorisée par M. le Préfet ou M. le Sous-Préfet, le....., ou bien encore pour la réunion tenue en vertu de l'art. 47 de la loi du 5 avril 1884.

Les délibérations municipales peuvent être terminées par cette formule : Fait et délibéré à....., les jour, mois et an susdits, et sur l'extrait, qui doit toujours être envoyé en double expédition, on ajoute : Ont signé au registre MM..... Pour extrait conforme. — Le Maire.

(Cachet de la Mairie.)

L'an mil neuf cent *huit*, le *quinze* du mois de *Novembre* à *deux* heures du *soir*

Le Conseil municipal de la commune d. e. *La Courmoussié* dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. *Camplo, Maire* pour la session (1) *ordinaire de Novembre*

PRÉSENTS : MM

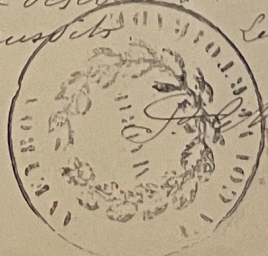
*Camplo, Bozeran, Rodier,
Christol, Carrière, Mageran*

formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. *Rodier* ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président expose que les fortifications de la Courmoussié se intéressant, menacent ruine en certains endroits et qu'il y aurait lieu de demander à M. le Ministre des Beaux-Arts de vouloir bien accorder un crédit pour la réparation et l'entretien de ces fortifications. Le Conseil, sur l'exposé de M. le Maire et considérant que les ressources de la commune ne lui permettent pas d'employer, même une petite somme, à cette restauration, prie M. le Ministre des Beaux-Arts de vouloir bien allouer à la commune un crédit à cet effet. Fait et délibéré à la Courmoussié, les jour, mois et an susdits.

Les membres présents ont signé
Pour extrait conforme
Le Maire : *V. Agnait délégué,
Nogervy*



Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

- 26 04 1909 – Rapport relatif aux réparations diverses aux remparts et couverture d'une tour, par L. LAFFILLEE, architecte.

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE,
DES BEAUX-ARTS
ET DES CULTES.

BEAUX-ARTS.

MONUMENTS HISTORIQUES.

DÉPARTEMENT : de l'Orne

ÉDIFICE : Remparts de la Conventioade

RAPPORT

présenté par M. l'Architecte *La Mille*

le 26 Avril 1909 à l'appui d'un projet de restauration (*).

L'Architecte soussigné a l'honneur de soumettre à M. le Ministre le projet ci-après dont il sollicite l'approbation.

Objet des travaux.

Objet des travaux.

Reparations diverses aux Remparts et couverture d'une tour.

Résumé du devis.

[illegible]

203-B. 73-1907. [415]

Renseignements préliminaires.

De quelle époque date le monument?

XII^e et XV^e siècle

Quelle est sa destination actuelle?

A qui appartient-il ?

*à la Commune, et pour
passer à des particuliers.*

Par qui sont demandés ou proposés les travaux?

*L'architecte sur demande
de l'Administration. (Lettre du 23 Janv. 1904)*

(*) Sont assimilés aux travaux de restauration le travaux neufs, tels que : construction d'un clocher ou d'une sacristie, exécution de vitraux ou de peintures murales, établissement d'un calorifère ou d'un paratonnerre, etc.; de même les travaux préparatoires, tels que : démolitions, sondages, étayements, etc.; de même encore les travaux de fouilles ou recherches archéologiques.

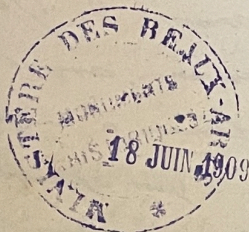
Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

- 18 06 1909 - Rapport de la Commission des Monuments historiques.

Rapport à la Commission

par M. Schmorheim Inspecteur G^{ral}
sur les réparations à effectuer aux remparts
de La Courtoirade (Mayen).



Séance du 18 juin 1909.

Coules, ^{orig} adoptées

M^r l'architecte Lefebvre fait connaître que les courtines et les tours de l'enceinte de la Courtoirade, dont une partie a été classée en 1895, sont assez bien conservées sauf les cornouements qui n'existent plus. Il propose quelques reprises aux parlements des murailles dont certaines parties nécessitent des consolidations en vue d'éviter la production de brèches et d'effondrements; il y ajoute la réparation de la toiture d'une tour carrée en partie ruinée, mais il ne dit pas à qui appartenant les parties viciées dans son donjon.

Or les remparts de La Courtoirade sont en majeure partie de propriété privée, la commune ne possède que les tours carrées surmontant les portes, et les portions de courtines au droit de l'église et du parbytois, qui seuls ont été viciés, pour le classer, pour le

Commission -

Mes collègues en principe un avis favorable pour une mesure pouvant aider à la conservation des restes, d'instinct qu'il s'agit que d'une somme de 1702.^{fr}80, mais il faudrait néanmoins, avant de donner une solution ferme à ce projet, que l'architecte indique à qui appartiennent les parties extérieures dans le devis.

Edm. Lhuillier

Paris 14 juin 1909.

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

- 05 06 1910 - Extrait du registre de délibération du Conseil municipal de la commune de la Couvertorade.

DÉPARTEMENT
DE L'AVEYRON

ARRONDISSEMENT
de Millau

CANTON
de Nant

COMMUNE
de La Courvestanade

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE La Courvestanade

Séance du

5 Juin 1910

OBJET :

Remparts de
La Courvestanade
Classement

NOTA. — On ne doit traiter
qu'une seule affaire dans cha-
que Extrait.

Le nombre des conseillers mu-
nicipaux est de 10

(1) Ordinaire de février, de mai,
d'août ou de novembre, ou pour la
session extraordinaire autorisée par
M. le Préfet ou M. le Sous-Préfet, le...
ou bien encore pour la réunion tenue
en vertu de l'article 47 de la loi du
5 avril 1884.

Les délibérations municipales peu-
vent être terminées par cette formule :
Fait et délibéré à les jour, mois
et an susdits et sur l'extrait, qui doit
toujours être envoyé en double expé-
dition, on ajoute : Ont signé au regis-
tre MM Pour extrait conforme.
— Le Maire.

(Cachet de la Mairie.)

L'an mil neuf cent dix, le cinq du mois de juin
à deux heures du soir
Le Conseil municipal de la commune de La Courvestanade
dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de M. Camille Maie pour l
session (1) ordinaire de mai

PRÉSENTS : MM.

Camille Maie, Roger
Christol, Vollette, Carrière, Bruillet

formant la majorité des membres en exercice.

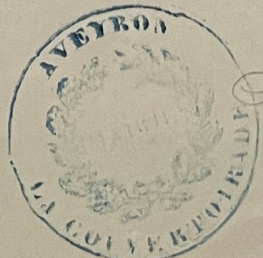
Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomi-
nation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. Roger
ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions,
qu'il a acceptées.

M. le Président expose que les remparts de La Courvestanade
se dégradent chaque année, que les ressources
de la Commune ne permettent ni leur restauration
ni leur entretien, et qu'il y aurait lieu, afin de
conservier ces monuments intéressants d'en demander
le Classement. Le Conseil, sur l'exposé de M. le Maire,
Sur l'avis de l'Administration supérieure se rautant bien
seconder la demande de classement desdits remparts.
Fait et délibéré à La Courvestanade le jour, mois
et an susdits.

Les membres présents ont signé

Pour extrait conforme

M. le Maire : l. adjoint délégué.



Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

- 20 01 1912 – Procès-verbal de gendarmerie.

GENDARMERIE NATIONALE

MODELE N° 10
(ANCIEN N° 16)

Art. 292 du décret sur l'or-
ganisation et le service
de la gendarmerie.

16. LÉGION

COMPAGNIE

de l'Heyron.

ARRONDISSEMENT

de Millau.

BRIGADE

de la Cavalerie.

Nos de la brigade. 13.

l'arrond'. ..

Du 20 janvier 1912.

PROCES-VERBAL constatant
des déclarations
sur des dégâts occasionnés
par l'effondrement d'une
tour sise à la Courvoi-
rade et appartenant à
l'administration des
Beaux-Arts.

2. EXPEDITION

En, transmis par le commandant de l'arrondissement de Millau
à M. le chef de la brigade de la Cavalerie
le 21 janvier 1912

Ce jourd'hui, samedi, vingt janvier mil neuf cent douze,
à onze heures 30 du matin (heure légale),
Nous, soussignés, FRANC Emmanuel Jean, Brigadier
et NOUVEL Jean Justus,

gendarme à cheval à la résidence de la Cavalerie,
département de l'Heyron, revêtus de notre uniforme,
et conformément aux ordres de nos chefs, au tour de dans la
couronne de la Courvoirade, après être informés qu'une des
deux tours de la forteresse qui couronne le village, s'était
écroulée dans la nuit du 18 au 19 janvier courant et qu'une
famille avait été obligée de se sauver chez des voisins la nuit.
Pour avoir à cet effet, recueilli les renseignements suivants:
M. SAILHES (Eugène), vicaire Supérieur, sans ménagerie à la
Courvoirade

Dans la nuit du 18 au 19 janvier courant, vers une heure du matin, mon
fils Léon âgé de 20 ans, qui couchait dans une chambre au premier étage,
a été réveillé par le bruit de pierres tombant sur le plancher. Les pierres se
détachaient du mur situé côté sud de la maison. Ayant allumé une
bougie, il a constaté que la tour du rempart, contre lequel est accolée la
maison, s'écroulait. Il m'a appelé en disant: "Maman, lége-toi... la
maison s'écroule, sauve-toi..." A demi habillé, je suis allé me
refugier chez un voisin, pensant que mon fils Léon allait prendre mon fils
jeune âgé de 14 ans, qui était encore au lit. Je ne puis certifier si la
tour et les remparts s'étaient écroulés une nuit ou la nuit d'obscurité
de la nuit nous a empêchés de nous rendre compte du fait. La maison
a été fortement ébranlée et nous ne pouvons plus l'habiter crainte d'un
accident. a signé.

Supont Jean, 21 ans, cultivateur au même lieu.

Dans la nuit du 18 au 19 janvier courant, étant couché dans la chambre
située au premier étage, j'ai été réveillé par le bruit de pierres qui
tombaient sur le plancher. J'ai eu tout d'abord que la cheminée
s'écroulait, mais ayant allumé une bougie, j'ai constaté une grande

NOTA. — Lorsqu'il y a lieu de
donner un signalement, il est
placé à la suite du procès-verbal
après les signatures.
L'emploi de formules imprimées
peut être toléré pour les
contraventions, arrestations en
vertu de contraintes par corps,
recherches, etc., mais seulement
lorsqu'il n'y a pas de faits par-
ticuliers à relever et sous réserve
de la non opposition des autori-
tés intéressées. Il en est de même
pour les arrestations d'insoumis
et de militaires déserteurs ou
absents illégalement.

Impr. ANGER-ROUQUETTE
G. Iluzamp

« brèche au mur situé côté sud-ouest contre les remparts surmontés de la tour. Immédiatement j'ai appelé ma mère et j'ai pris mon frère sur le dos, en chemin nous avons été nous réfugier chez le voisin Sabbe. Ce n'est qu'un moment après que remis de nos frayeurs, nous avons constaté que la tour et les remparts s'étaient écroulés. Il n'y a pas eu d'accident à déplorer. Je ne puis m'expliquer les causes de l'effondrement de cette forteresse. J'ai entendu dire, qu'il y a 20 ou 25 ans, on avait élargi la porte pour le passage des charrettes, à cet effet, on avait creusé au pied de la tour au moyen de mines ce qui avait dû fortement ébranler. Est-ce la cause de l'effondrement ou peut-être peut-il être attribué aux pluies diluviennes tombées ces jours derniers? Je l'ignore. Dans tous les cas, notre maison devient inhabitable car tout danger n'est pas conjuré. J'évalue les dégâts à la somme de 400 francs environ.»
« Signé: »

3^e **Ranier** (Joseph), 51 ans, propriétaire au dit lieu:

« Hier matin, vers 6 heures et demie, j'ai appris que la forteresse située côté sud du village, s'était effondrée. M'étant rendu sur les lieux, j'ai en effet constaté que la tour dite au dessus de la porte qui donne accès sur le chemin vicinal qui conduit au lac et à la mare servant d'abreuvoir aux animaux du village s'était effondrée interceptant les communications. Les murs sont tombés dans une aile m'appartenant. L'aile était cloîtrée par un mur de 1^m 50 de hauteur, lequel a été démolé sur trois côtés, plus le portail en bois de chêne. J'évalue les dégâts à la somme de 200 francs environ. Je dois vous faire remarquer que l'aile est complètement obstruée par les débris du mur de la tour. »
« Signé: »

4^e **Hozeran** (Géorg), 52 ans, adjoint au maire de la commune de St Omer l'Évêque.

« Hier matin, vers 6 heures, j'ai appris que le rempart et la tour situés au côté sud du village, s'étaient écroulés. Depuis quelque temps déjà, bien des gens s'étaient aperçus que cette forteresse menaçait ruine, mais on ne croyait pas qu'elle s'écroulât si tôt. D'après ce que j'ai entendu dire, cette forteresse historique appartenait à l'administration des Beaux-Arts. Le chemin vicinal qui conduit au lac se trouve intercepté et nous ne pourrions conduire nos bestiaux à la mare tant qu'on n'aura pas fait débayer le chemin. La forteresse de la Courfontaine est construite dans l'épaisseur d'une adossée contre les remparts au dessus desquels se lèvent trois tours d'une hauteur de 14 à 21 mètres. Situées: deux du côté Nord, l'autre du

Côté Sud. Dans ces tours se trouvaient pratiquées les portes d'entrée. La porte d'entrée du côté sud avait été élargie pour le passage des charrettes au moyen de murées pratiquées au pied de la tour, ce qui avait fortement ébranlé le mur, néanmoins, rien ne faisait prévoir la chute. À côté de cette dernière est adossée la maison de la Tour Cupout, dont le mur extérieur est en partie démolie. Les murs des remparts et la tour sont tombés à l'extérieur dans les jardins situés à proximité et sur le chemin vicinal qui conduisait à Suc. Les communications sont interceptées sur une largeur de 50 mètres et il est impossible de valuer approximativement le nombre de mètres cubes de matériaux déposés sur la voie. Les dégâts importants en apparence, n'ont pu être évalués. Les autorités municipales ont pris des mesures énergiques pour prévenir les accidents qui auraient pu se produire si la tour se fût effondrée le jour.

Les remparts classés comme Monuments historiques appartiennent à l'administration des Beaux-Arts.

En foi de quoi, vous avez dressé le présent procès-verbal et les expéditions destinées: la 1^{re} à Monsieur le Procureur de la République à Millau, la 2^e à M. le Sous-Préfet à Millau, et la 3^e au Commandant de la gendarmerie de l'arrondissement.

Maire

E. HANSEN

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

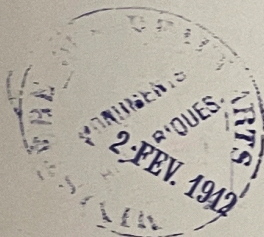
- 02 02 1912 – Rapport à la Commission des Monuments historiques, relatif à l'effondrement d'une tour par H. NODET.

Rapport à la Commission

par M. ^r Nodet

sur La Couvertaigade (a Seyrou)

Ecrroulement d'une tour



Séance du 2 février 1912

Congrès adopté

Monsieur l'architecte Laffitte a signalé à l'administration, le 29 janvier, l'écroulement d'une tour couronnant une des portes du village fortifié de la Couvertaigade; mais on ignore encore s'il s'agit de la porte Nord ou de la porte du midi et quelle est l'étendue des dégâts. — L'architecte ordinaire n'a pu, en effet, à cause de la neige se rendre encore sur les lieux: il conviendrait donc d'attendre son rapport pour prendre une décision. Mais dès maintenant on peut dire que le cas est analogue à celui du donjon de Taouy et qu'il n'y a ni suite ni charges ni responsabilité pour l'administration des Beaux-arts.

Nous croyons toutefois devoir attirer l'attention sur la nécessité de protéger contre les infiltrations la route de la tour qui subsiste de façon à éviter pour celle-ci un accident aussi fâcheux.

département T. Lion Dupont
chargé de la porte il y
a 20 à 25 ans

M. Nodet

1^{er} février 1912

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

- 04 02 1912 - Extrait du registre de délibération du Conseil municipal de la commune de la Couvertorade.

DÉPARTEMENT
DE L'AVEYRON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
d *e Millau*

EXTRAIT DU REGISTRE

CANTON
d *e Nant*

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
d *de Lauvestan*

DE LA COMMUNE D *de Lauvestan*

Séance du *4 février 1912*

Objet :

*Remparts
Entretien de
l'encainte fortifiée
restante*

NOTA. — On ne doit traiter
qu'une seule affaire dans cha-
que Extrait.

Le nombre des conseillers mu-
nicipaux est de *10*

(1) Ordinaire de février, de mai,
d'août ou de novembre, ou pour la
session extraordinaire autorisée par
M. le Préfet ou M. le Sous-Préfet, le...
ou bien encore pour la réunion tenue
en vertu de l'article 47 de la loi du
5 avril 1884.

Les délibérations municipales peu-
vent être terminées par cette formule :
Fait et délibéré à..... les jour, mois
et an susdits et sur l'extrait, qui doit
toujours être envoyé en double expé-
dition, on ajoute : Ont signé au regis-
tre MM..... Pour extrait conforme.
— Le Maire.

(Cachet de la Mairie.)

L'an mil neuf cent *deux*, le *quatre* du mois d *février*
à *deux* heure *1* du *soir*

Le Conseil municipal de la commune d *de Lauvestan*
dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de M. *Campe, maire* pour la
session (1) *ordinaire de février*

PRÉSENTS : MM. *Campe, Rodier, Christat*
Vallette, Carrière, Brouillet, Caval,

formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomina-
tion d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. *Christat*
ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions,
qu'il a acceptées.

M. le Président expose *que les fortifications du village*
de Lauvestan, si belles et d'un si
grand intérêt archéologique, sont dans un
état de solivité précaire et très inquiétant
Une des plus belles tours, qui en faisait un
ornement précieux s'est effondrée. La partie
qui reste présente des lézards en plusieurs endroits,
la partie supérieure s'effrite, parfois des pierres
se détachent et font un danger pour la
sécurité publique. Il est d'avis qu'il y a lieu d'en
demande la restauration

Le Conseil, oui l'a exposé de M. le Maire,
considérant qu'il importe, à tous les points de vue,
de préserver ce qui reste des remparts en question
d'une destruction prochaine et complète;

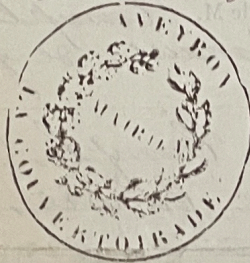
Considérant que la Commune est pauvre
et que les ressources budgétaires suffisent
à peine à l'administrer,

Prie M. le Ministre des Beaux-
Arts d'avoir la haute obligeance de faire
procéder à la restauration et à l'entretien
des fortifications restantes aux frais de l'Etat.

Par les délibérations de la Commune
du jour, mais et en susdits.

En nombre présents ou signés

Pour extrait conforme
Le Maire et l'adjoint au Maire
Le Conseil Municipal délégué,
Roudier



DÉPARTEMENT
DE L'AVEYRON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

d *e Millau*

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

CANTON

d *e Nant*

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D *e La Cavertairas*

COMMUNE

d *e La Cavertairas*

Séance du *4 février 1912*

Objet :

*Remparts
Réédification
des tours écroulées*

L'an mil neuf cent *deux*, le *quatre* du mois d *e février*
à *deux* heures du *soir*

Le Conseil municipal de la commune d *e La Cavertairas*
dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de M. *Camplo, Maire* pour la
session (1) *ordinaire de février*

NOTA. — On ne doit traiter
qu'une seule affaire dans cha-
que Extrait.

Le nombre des conseillers mu-
nicipaux est de *10*

PRÉSENTS : MM.

*Camplo, Radier, Christol,
Vallet, Carrière, Brouillet, Parat*

(1) Ordinaire de février, de mai,
d'août ou de novembre : ou pour la
session extraordinaire autorisée par
M. le Préfet ou M. le Sous-Préfet, le...
ou bien encore pour la réunion tenue
en vertu de l'article 47 de la loi du
5 avril 1884.

formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomina-
tion d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. *Christol*
ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions,
qu'il a acceptées.

Les délibérations municipales peu-
vent être terminées par cette formule :
Fait et délibéré à..... le jour, mois
et an susdits et sur l'extrait, qui doit
toujours être envoyé en double expé-
dition, on ajoute : Ont signé au regis-
tre MM..... Pour extrait conforme.
— Le Maire.

(Cachet de la Mairie.)

M. le Président expose *que la perte d'une des tours de
l'enceinte fortifiée du village de La Cavertairas,
classée comme monument historique, est très
regrettable, car elle forme un vide immense
au milieu de ces beaux remparts qui constituent
une des curiosités historiques les plus intéressantes
de notre région et attirent, chaque année,
un assez grand nombre de touristes. Il se
demande s'il ne serait pas avantageux, à tous les
points de vue d'en solliciter la reconstruction.
Le Conseil, après avoir entendu M. le Maire
présenter qu'il importe, tant au point de vue
des intérêts locaux qu'au point de vue de l'archi-
tecture nationale, de relever ce symbole de
l'esthétique archéologique,*

Considérant que les ressources budgétaires sont
très limitées et suffisent avec peine à administrer
la Commune qui est fort pauvre;

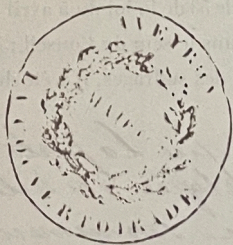
Prie M. le Ministre des Beaux Arts
d'avoir la haute obligeance de faire réédifier
la tour écroulée aux frais de l'Etat, et de vouloir
bien avoir la bonté de donner, dans ce but,
les ordres les plus urgents possibles attendu que
les débris, très volumineux, obstruent com-
plètement un passage très fréquenté et
forcent à effectuer un détour assez long
et très souvent répété.

Fait et délibéré à la Convention de la pair,
mais et en susdits.

Les membres présents ont signé

Pour extrait conforme,

Le Maire et l'adjoint empêché
Le Conseil Municipal délégué
Pradier



Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

- 26 02 1912 – Devis descriptif et estimatif en vue de la reconstruction de la tour du Midi et la restauration des tours et remparts, par L. LAFFILLEE, architecte.

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

TRAVAUX DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

BEAUX-ARTS

AUTEUR DU DEVIS

M^r *Laffillée*

MONTANT DU DEVIS

15,050^{fr} 00

DÉPARTEMENT : *Aveyron*

COMMUNE : *La Couvertoirade*

ÉDIFICE : *Enceinte fortifiée*

A FOURNIR
AU MINISTÈRE
EN DEUX
EXEMPLAIRES

DEVIS DESCRIPTIF ET ESTIMATIF

*Travaux à exécuter en vue de la reconstruction de la tour
du midi et la restauration des tours et remparts*

Le titre ci-contre doit faire connaître
l'objet des travaux à entreprendre et les
parties de l'édifice où ils seront effec-
tués.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	QUANTITÉS.	PRIX.	SOMMES.
N ^o	CHAPITRE * Premier			
	<i>Reconstruction de la tour du midi</i>			
1	<i>Maçonnerie en chaux hydraulique de chélil sable de rivière, et moellons à prendre sur place, y compris la maçonnerie d'encadre- ment des ouvertures.</i>			
	<i>Murs de la tour : 4 x 5,25 x 20,00 x 1,30.</i>	<i>546</i>	<i>00</i>	
	<i>Raccordement avec les courtines.</i>			
	<i>2 x 12,00 x 2,00 x 1,30.</i>	<i>62</i>	<i>40</i>	
		<i>608</i>	<i>40</i>	<i>11 00</i>
				<i>6692 24</i>
2	<i>Plus value pour fourniture de matériaux manquants</i>	<i>60</i>	<i>00</i>	<i>3 00</i>
	<i>Invoion 1/10</i>			<i>180 00</i>
	<i>A reporter.</i>			<i>6872 24</i>

* Quand le devis comprend plusieurs chapitres, l'Architecte énonce brièvement en tête de chaque chapitre l'objet des ouvrages prévus et la partie de l'édifice qu'ils intéressent. Les articles du devis doivent être numérotés chapitre par chapitre.

M.-H., n^o 40. — Imp. PAUL DUPONT. — Paris. — 523.10 J.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	QUANTITÉS.	PRIX.	SOMMES.
N°	Report.			6842,24
3	Maçonnerie des voûtes, cintres compris 3 x 25 ^m 00 x 0,40 =	24 ^m 50	15 00	562,50
4	Chape au mortier hydraulique de 0 ^m 05 d'épaisseur sur l'extrados des voûtes 3 x 25 ^m 00	45 00	3 00	225,00
Total du Chapitre I.				7669,74
<u>Chapitre II. Restauration des tours</u>				
1	Arrasement des sommets et reprise des parements extérieurs. Tour du Nord cube 40 ^m 00 Tour du N. O. " 25,00 " du N. E. " 12,00 Cube total 44 00	44 00	14 00	1066,00
2	Chape au mortier hydraulique sur les voûtes 7 x 25,00.	200 00	3 00	600,00
3	Arrasement des reins des voûtes même surface	200 00	2 00	400,00
A reporter				2066,00

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	QUANTITÉS.	PRIX.	SOMMES.
N ^o .				
	Report.			
	<u>Chapitre III</u> <u>Restauration des courtines</u>			
1	Réfection des parements dégradés et des brèches existant dans les murs Surface évaluée	150 00	6 00	930 00
2	Chape en mortier hydraulique sur les ramparts 240 ^m 00 x 1,50	360 00	3 00	1080 00
3	Arraseiment des sommets même surface	360 00	2 00	720 00
	Total du Chapitre III			2430 00
	<u>Résumé des Chapitres</u>			
	Chapitre I ^{er}			4669, 74
	Chapitre II			2066, 00
	Chapitre III			2430, 00
	MONTANT DES OUVRAGES			12465, 74
	Somme à valoir pour imprévus			1534, 26
	TOTAL DES TRAVAUX			14000, 00
	Honoraires de l'Architecte, 5 p. %, ci.		400, 00	
	Honoraires de l'Inspecteur, 2 1/2 p. %, ci.		350, 00	1050, 00
	TOTAL DE LA DÉPENSE.			15050, 00

RÉCAPITULATION par Chapitres du Devis des Travaux de Restauration de *4* ramparts de la Couvertioirade

CHAPITRES.	OBJET DE LA DÉPENSE	TRAVAUX.	IMPRÉVUS.	HONORAIRES.	TOTAL.
N°					
1	Reconstruction tour effondrée	7669 74	800 00	635 29	9104, 99
2	Restauration des Tours	2066 00	200 00	169 95	2435, 95
3	" des Courtines	2730 00	534 26	214 80	3509, 06
TOTAUX.		12469 74	1534 26	1010 00	15050, 00

L'Architecte soussigné arrête le présent DEVIS à la somme de quinze mille cinquante francs

A Paris, le 26 février 1912.

PIÈCES JOINTES AU DEVIS :

Croquis.
Dessin.
Calque.
Photographie.

H. Laffille

pour les chapitres II et III

APPROUVÉ le 28 **JUIN** 1912 19

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts,

Signé : LÉON BÉRARD

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

- 15 04 1912 – Courrier du député A. BALITRAND à Monsieur de Sous-secrétaire d'État.

CHAMBRE
DES DÉPUTÉS

Willan
Paris, le



Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat

Je vous serai très-reconnaissant de
me faire savoir dès qu'il vous sera
possible la décision qui aura été prise
en ce qui concerne les anciens rapports
de la Courcatorade, dont une partie
s'est égarée. Les matériaux presen-
tant de cet effondrement obtiennent
le voie publique et une prompte
solution s'impose.

Veuillez agréer, Monsieur le
Sous-Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma
haute considération.

A. Salitran
(Aragon)

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

- 10 07 1912 – Extrait du registre de la chambre des députés.

n'avaient éprouvés aucun préjudice, une forte partie du subside alloué sur le budget de l'Etat et les fonds de souscription qu'elle était chargée de répartir entre les perdants nécessaires victimes des inondations de 1910.

2090. — Question écrite, remise à la présidence de la Chambre, le 10 juillet 1912, par M. Balitrand, député, demandant à M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts quelles mesures il compte prendre pour la restauration des remparts de la Couvertorade (Aveyron), classés comme monument historique, et dont une partie s'est écroulée depuis plusieurs mois sur la voie publique.

2091. — Question écrite, remise à la présidence de la Chambre, le 10 juillet 1912, par M. Cosnier, demandant à M. le ministre des finances si, de même que cela se pratique pour le personnel civil de la marine, les ouvriers des manufactures de l'Etat, occupant une fonction élective, peuvent être autorisés à s'absenter, sans subir de retenue de traitement ou de salaire, pour exercer un mandat électif ou un mandat confié par l'autorité préfectorale, ou encore pour assister à des réceptions officielles des membres du Gouvernement.

1^{re} Période comprise entre le 1^{er} janvier 1909 et le 1^{er} juin 1910.

DÉSIGNATION	MACHINES	TENDERS	VOITURES	WAGONS
Matériel détruit.....	3	2	7	62
Matériel détérioré.....	33	11	71	112

2^e Période comprise entre le 1^{er} juin 1910 et le 1^{er} mars 1911.

DÉSIGNATION	MACHINES	TENDERS	VOITURES	WAGONS
Matériel détruit.....	1	1	36	92
Matériel détérioré.....	34	18	84	181

Réponse de M. le ministre de la marine à la question n° 1958 posée par M. Ernest Lamy, député, le 25 juin 1912.

M. Ernest Lamy demande à M. le ministre de la marine si les tirs d'escadre ne pourraient être effectués très au large, en dehors des courreaux de Groix et de Belle-Ile, afin d'éviter la disparition des bancs de sardines qui fréquentent ces parages.

Réponse.

Il est de toute nécessité de faire exécuter la plupart des tirs des escadres près de terre pour éviter les grands fonds qui ne se prêtent pas à l'embossage des buts.

Il est en outre indispensable de pouvoir observer les résultats des tirs de postes établis à terre à bord d'un navire au mouillage.

L'organisation actuelle de nos exercices de tir a permis de réaliser de grands progrès que la modification des conditions dans lesquels ils s'exécuteraient ne manquerait pas de compromettre.

Enfin, le voisinage d'un arsenal, dont le concours matériel est indispensable pour les diverses opérations de remorquage, re-

RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES

2^e réponse de M. le ministre des travaux publics à la question n° 1295, posée par M. Fernand Engerand, député, le 29 décembre 1911.

M. Engerand, député, demande à M. le ministre des travaux publics de faire connaître : 1^o pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 1909 et le 1^{er} janvier 1910 ; 2^o pour la période comprise entre le 1^{er} juin 1910 et le 1^{er} mars 1911, quel a été, sur le réseau racheté de l'Ouest, le nombre de tous les déraillements et tamponnements ayant occasionné des accidents de personnes ou des dommages matériels et quel a été le nombre des machines, voitures et wagons détruits ou détériorés dans ces divers accidents.

2^e réponse.

Le nombre des déraillements et tamponnements survenus sur le réseau racheté de l'Ouest pendant chacune des deux périodes considérées a été indiqué dans la réponse à M. Fernand Engerand qui a été publiée au Journal officiel du 21 janvier 1912 (page 714).

Le nombre des machines, voitures et wagons, détruits ou détériorés dans ces accidents est le suivant :

ainsi conservés recevraient quelque supplément de solde.

1^{re} réponse.

Conformément au 3^e paragraphe de l'article 48 du règlement, le ministre de la guerre fait connaître à M. le président de la Chambre des députés qu'un délai lui est nécessaire pour terminer l'étude de la question posée par M. Lefas.

Réponse de M. le ministre de la guerre à la question n° 1972, posée par M. de Monzie, député, le 26 juin 1912.

M. de Monzie, député, demande à M. le ministre de la guerre de faire connaître pourquoi le tableau de départ des médecins-majors, pour le Maroc, annoncé par sa dépêche du 15 mai 1912, n'a pas été publié ; et pourquoi, en l'absence de ce tableau, des médecins militaires qui n'avaient pas été mandés à servir au Maroc ont été désignés pour y servir, alors que n'était pas épuisée la liste de ceux qui demandaient à y être envoyés.

Réponse.

C'est l'instruction ministérielle du 27 janvier dernier (B. O. S. P., page 62), et non une dépêche ministérielle du 15 mai 1912, qui a prescrit l'établissement de listes de départ pour le Maroc. Cette instruction n'a pas prévu la publication de ces listes.

Depuis le 5 avril dernier, date à laquelle est parvenue, au ministère de la guerre la première liste des médecins militaires d'Algérie-Tunisie, désireux de servir au Maroc, aucune désignation d'office n'a eu lieu, dans le service de santé, pour les troupes du corps de débarquement de Casablanca, ou des confins algéro-marocains.

Réponse de M. le ministre de la guerre à la question n° 1993, posée par M. Henri Auriol, député, le 27 juin 1912.

M. Henri Auriol, député, demande à M. le ministre de la guerre : 1^o si les soldats peuvent s'adresser directement aux colonels pour solliciter des congés de moisson, et si, dans ce cas, les colonels qui veulent connaître exactement la situation des intéressés doivent consulter l'autorité administrative ou la gendarmerie, enfin si une réponse de l'autorité administrative à la décision du colonel ; 2^o si lorsque les familles s'adressent aux maires et que les sous-préfets saisis par eux transmettent aux colonels avec leur avis les demandes de congé de moisson, cet avis constitue un simple renseignement ou s'il enlève aux colonels tout pouvoir d'appréciation.

Réponse.

1^o Les militaires qui n'ont pas encore obtenu les trente jours de permission que la loi du 21 mars 1905 permet de leur concéder, au maximum, pendant leur présence sous les drapeaux, peuvent incontestablement demander à leur chef de corps une permission de moisson. Le chef de corps statue, comme sur les demandes de permission formulées pour tout autre motif ; il n'a pas à consulter l'autorité administrative ni à faire effectuer d'enquête par la gendarmerie ;

2^o Lorsque les demandes concernant des militaires, nominativement désignés, émanant de leur famille, elles doivent, en vertu des textes actuellement en vigueur, être revêtues des avis de l'autorité municipale et de l'autorité administrative. Le chef de corps statue dans la limite de ses

misage et réparations des éléments de buts est nécessaire.

A ces divers points de vue, la baie de Quiberon, voisine de notre arsenal de Lorient, est très précieuse pour la marine qui en a fait de tous temps la principale base d'exercices des forces navales qu'elle entretient dans la Manche et l'Océan.

Si nous étions obligés de renoncer à l'utilisation de la baie de Quiberon pour nos tirs, il faudrait reporter ailleurs le personnel et l'outillage affectés au port de Lorient en vue des besoins des escadres ce qui ne serait pas sans causer un grave préjudice aux intérêts locaux.

1^{re} réponse de M. le ministre de la guerre à la question n° 1969 posée par M. Lefas, député, le 20 juin 1912.

M. Lefas, député, demande à M. le ministre de la guerre quels inconvénients empêcheraient de porter de cinq ans à huit ans la durée maximum de rengagement permise aux caporaux, et faisant observer que cette mesure, qui permettrait de maintenir sous les drapeaux des instructeurs serait économique, alors même que les caporaux

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

- 26 07 1912 – Minute de lettre, réponse à la question du député A. BALITRAND.

MINUTE DE LETTRE

Du 26 JUL 1912

191

Aveyron
Le Couventoirade
Remparts et

ANALYSE DE LA LETTRE

3024

Le 26 JUL 1912

am

am

am

am

am

am

am

am

am

am

am

am

am

am

am

am

am

am

am

am

am

am

am

am

am

am

Question écrite n° 2090 posée au ministre
de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts par M.
Balitrand, député le 10 juillet 1912

Question.

M. Balitrand demande quelles mesures M. le Ministre
de l'Inst. Publ. et des B. A. compte prendre pour la
restauration des remparts de la Couventoirade (Aveyron)
classé comme monument historique et dont une tour
s'est écroulée depuis plusieurs mois sur la voie publique.

Réponse :

Un devis a été présenté ~~pour~~ à la suite de l'écroulement
de la tour sud, pour la restauration des remparts de la
Couventoirade. Ce devis prévoyait la reconstruction de cette tour
et divers travaux urgents de consolidation à effectuer aux
autres tours et aux murs d'enceinte.

La Commission de M. H., saisie de ce projet, a estimé qu'il
n'y avait pas lieu de reconstruire la tour effondrée et que l'adminis-
tration ne pouvait qu'assurer la conservation des autres parties non
ébranlées des remparts. Elle n'a donc approuvé que les travaux de
consolidation prévus au devis précité, qui s'élèvent à 5.945^{fr}.
En raison de la pénurie des ressources de la commune de la
Couventoirade, cette dépense a été entièrement mise à la
charge du budget de B. A. L'Instruction a été donnée
à l'architecte pour que les travaux soient exécutés cette
année. Son ^m présente en ce moment à
la passation des marchés.

Rédigé par M.

Expédié par M.

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

- 18 08 1912 - Extrait du registre de délibération du Conseil municipal de la commune de la Couvertorade.

DÉPARTEMENT
DE L'AVEYRON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE *La Courvestairas*

ARRONDISSEMENT

de *Millau*

CANTON

de *Nant*

COMMUNE

de *La Courvestairas*

Séance du

18 août 1912

Objet :

*Cour écroulée
des remparts
Reconstruction
Vote : 1.000 francs*

NOTA. — On ne doit traiter qu'une seule affaire dans chaque Extrait.

Le nombre des conseillers municipaux est de *10*

(1) Ordinaire de février, de mai, d'août ou de novembre, ou pour la session extraordinaire autorisée par M. le Préfet ou M. le Sous-Préfet, le... ou bien encore pour la réunion tenue en vertu de l'article 47 de la loi du 5 avril 1884.

Les délibérations municipales peuvent être terminées par cette formule : Fait et délibéré à, les jour, mois et an susdits, et sur l'extrait, qui doit toujours être envoyé en double expédition, on ajoute : Ont signé au registre MM. Pour extrait conforme. — Le Maire.

(Cachet de la Mairie.)

Rodez, Imp. Vireque-Gassan.

L'an mil neuf cent *Deux*, le *dix-huit* du mois de *août* à *une* heure du *soir*

Le Conseil municipal de la commune de *La Courvestairas* dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. *Camplo Maire* pour la session (1) *ordinaire d'août*.

PRÉSENTS : MM.

Camplo, Nazeron, Radier, Rannier, Foly, Gracille, Brouillet, Laval, Jaoul, Nazeron.

formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. *Rannier*, ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président expose *qu'il serait très regretté que la tour écroulée des remparts de La Courvestairas ne fût pas réédifiée : le Commerce local en souffrirait et l'archéologie perdrait une de ses belles œuvres. Malgré la pénurie des ressources budgétaires, il propose de faire un sacrifice et de voter en crédit pour coopérer à la reconstruction de cette tour.*
Le Conseil, sur l'exposé de M. le Maire dont il reconnaît l'absolu bien fondé, Vote la somme de mille francs pour participation à la reconstruction

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

- 24 10 1912 – Avis de l'inspecteur H. NODET relatif à la reconstruction de la tour écroulée.

MONUMENTS HISTORIQUES.

DÉPARTEMENT : *Aveyron*

ÉDIFICE : *Rempart*

COMMUNE : *La Courtonne*

ARCHITECTE : M. *Laffille*

DEMANDE.

RÉPONSE.

Palais-Royal, le

19 OCT. 1912

Paris, le

24 octobre 1912

M.

Podeto

Architecte en chef, adjoint à l'inspection générale des Monuments historiques est prié de vouloir bien faire connaître son avis sur l'affaire traitée dans les pièces ci-jointes. On lui serait obligé de les retourner à l'Administration, avec sa réponse, dans le plus court délai.

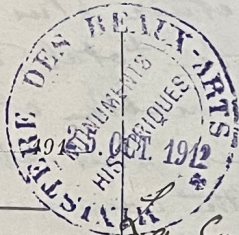
PIÈCES COMMUNIQUÉES.

- 1° *Délibération en Conseil Municipal.*
- 2° *Dossier précédent en communication.*

OBJET DES PIÈCES.

Au sujet de la reconstruction de la Tour écroulée.

Le Chef du Bureau
des Monuments historiques,



*Commission du 8 novembre
La Commission ajourne toute
décision jusqu'à la production
d'une nouvelle étude
par M. Laffille*

La Commission, dans sa séance du 10 Mai 1912 avait écarté le chapitre 1^{er} du devis de M. Laffille relatif à la reconstruction d'une tour de l'enceinte qui s'écroula au mois de Janvier : cette tour couronnait l'une des deux portes de l'enceinte. Aujourd'hui le Conseil municipal demande cette reconstruction : il a voté le 18 Août une somme de 1000⁺ en vue de ces travaux.

Il y a quelque chose de touchant dans cette requête, et dans cette contribution un sacrifice financier considérable pour une population aussi pauvre. Nous pensons qu'il serait possible de revenir sur la décision précédente en demandant à M. l'architecte Laffille de revoir son devis initial qui montait à 1900⁺ gg ; dans celui que nous avons sous les yeux la hauteur de la tour est évaluée à 20 m et les murs sont portés à 1 m³⁰ d'épaisseur.

Il semble qu'une hauteur

De 18^m 00 doit se rapprocher de la hauteur
vraie et qu'on aurait une solidité suffisante
avec une moindre épaisseur des murs

Une étude plus série ramènerait pro-
bablement le total de la dépense à un
chiffre raisonnable et le conseil général
s'intéresserait peut-être à l'œuvre que
poursuit cette commune qui veut avoir,
contrairement à ce qui se passe ailleurs,
son enceinte de remparts au complet

Henri Rodet

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

- 16 06 1914 – Courrier du Préfet de l'Aveyron à Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

PRÉFECTURE
DE L'AVEYRON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3^e DIVISION

Rodez, le 16 Juin 1914

Monuments Historiques

Remparts de la Couvertoirade
Tour écroulée.

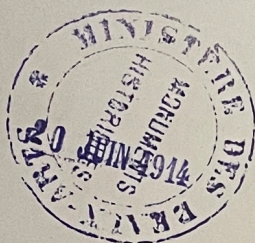
Enlèvement des débris

Le Préfet de l'Aveyron

à Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique
et des Beaux Arts.

Sous-Secrétariat des Beaux Arts Division des services
d'architecture.

I p



J'ai l'honneur de vous transmettre une délibération, en date du 7 Juin 1914, par laquelle le Conseil municipal de La Couvertoirade réitère une demande qu'il a déjà formulée, en vue de l'enlèvement, par les soins de l'administration des Beaux Arts, des débris provenant de l'effondrement survenu le 19 Janvier 1912, d'une des tours des remparts de La Couvertoirade. Cette assemblée signale que ces débris sont une cause de gêne pour la circulation publique et demande, à défaut de l'administration, à être autorisée à faire procéder au déblaiement dont il s'agit.

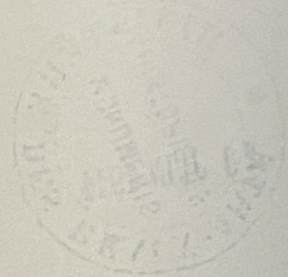
Par des rapports des 29 Janvier et 12 Février 1912, mon prédécesseur en vous signalant cette situation, vous a transmis des délibérations du Conseil municipal de la dite commune, demandant en outre la réédification de la tour

et la restauration de la partie restante des remparts.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le
Ministre, de vouloir bien prendre, le plus tôt qu'il vous
sera possible, une décision au sujet de cette affaire.

Le Préfet.

Sauvignat



Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

- 20 06 1941 – Devis descriptif et estimatif en vue du projet de restauration de la porte Sud et de la tour la surmontant, par M. BERRY, ACMH.

MINISTÈRE
DE
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES
BEAUX-ARTS

TRAVAUX DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

BEAUX-ARTS

DÉPARTEMENT : AVEYRON

A FOURNIR
AU
MINISTÈRE
EN DEUX
EXEMPLAIRES

LOCALITÉ : LA COUVERTOIRADE

ÉDIFICE : Rempart

AUTEUR DU DEVIS

M. M. BERRY

MONTANT DU DEVIS

175.790fr, 56

DEVIS DESCRIPTIF ET ESTIMATIF

Travaux à exécuter en vue de

Projet de restauration de la porte Sud et de
la tour la surmontant

Le titre ci-contre doit faire connaître
l'objet des travaux à entreprendre et les
parties de l'édifice où ils seront effectués.

ARTICLES	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	QUANTITÉS	PRIX	SOMMES
N°3	CHAPITRE I			
	<u>MAÇONNERIE</u>			
1	Maçonnerie en moellon de pays fourni for- mant gros-œuvre de la Tour $5.35 \times 4.92 \times 18.00 =$			478.611
	A déduire:			
	vides de la tour			
	$2.47 \times 2.62 \times 9.40 =$			69.654
	$2.67 \times 3.02 \times 8.60 =$			69.346
	vide du portail			
	$2.00 \times 2.50 \times 3.00 \times 1.25 =$			18.750
				157.750
	reste...			320.861
	Contreforts: nombre 2			
	$2 \times 2.00 \times 2.50 \times 0.90 =$			9.00
	$2 \times 2.00 \times 3.75 \times 0.90 =$			6.750
	Voûtes			
	$2 \times 2.60 \times 0.30 \times 2.82 =$			4.398
				20.148
	total	341.009	341m3009 230,00	78.432.00
	A reporter.			78.432.00

• Quand le devis comprend plusieurs chapitres, l'Architecte énonce brièvement en tête de chaque chapitre l'objet des ouvrages prévus et la partie de l'édifice qu'ils intéressent. Les articles du devis doivent être numérotés chapitre par chapitre.

M. H. N° 10. — Paris. — Imp. Paul Dupont. — 21.1041.

ARTICLES	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	QUANTITÉS	PRIX	SOMMES
Nos	Report.			78.432.00
2	Plus-value pour construction de voûtes et d'arcs:			
	voûtes 4.398	16m3,398	36.40	596.90
	arcs 12.000			
3	Plus-value pour moellon formant pierre de petit appareil non fourni			
	1 x 17.50 x 0.40 x 0.45 = 3.150			
	1 x 2.50 x 0.40 x 0.45 = 1.350			
	3 x 4.50 x 0.40 x 0.45 = 2.430			
	3 x 10.75 x 0.40 x 0.45 = 2.580			
	9.510	9m3,510	225.00	2.234.35
4	Pierre de taille neuve fournie en calcaire 1/2 dur			
	Porte Sud et Nord			
	2 x 3.00 x 0.60 x 0.40 = 3.200			
	Motif au-dessus			
	1.75 x 1.50 x 0.30 = 0.787			
	meurtrière au niveau du mur de la Courtine			
	1.50 x 0.60 x 0.20 = 0.180			
	meurtrière au-dessous des corbeaux			
	1.00 x 1.00 x 0.30 = 0.300			
	corbeaux d'angle			
	4 x 0.25 x 0.25 x 0.30 = 0.075			
	4 x 0.25 x 0.25 x 0.50 = 0.125			
	4 x 0.25 x 0.25 x 1.00 = 0.250			
	4 x 0.25 x 0.25 x 1.50 = 0.375			
	corbeaux			
	24 x 0.25 x 0.25 x 0.40 = 0.600			
	24 x 0.25 x 0.25 x 0.50 = 0.750			
	24 x 0.25 x 0.25 x 0.60 = 0.900			
	1ère, 2ème, 3ème assise au-dessus des corbeaux			
	2 x 3 x 6.30 x 0.25 x 0.40 = 3.780			
	3 x 2 x 5.50 x 0.25 x 0.40 = 3.300			
	merlons			
	2 x 4 x 2.40 x 0.25 x 0.40 = 3.300			
	4 x 3 x 1.00 x 0.25 x 0.90 = 1.600			
	19.522	19m3,522	1650.-	32.211.30
5	Plus-value pour arcs			
		1m3,600	150.-	340.00
6	Plus-value pour montage de pierre et moellons au-dessus de 10m à 15m de hauteur moyenne			
		130m3	21.00	2.730.00
7	Taille de pierres calcaire 1/2 dur			
A reporter.				116.445.00

ARTICLES	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	QUANTITÉS	PRIX	SOMMES
Nos	Report.			116.445.05
	portes 2 x 8 (0.50 + 0.40) = 14.40			
	motif 1.50 x 1.75 = 2.63			
	meurtrière basse 1.50 x 1.60 = 2.40			
	meurtrière haute 1.00 x 1.00 = 1.00			
	corbeaux d'angles 4 x 1.00 x 0.30 = 1.20			
	4 x 1.00 x 0.50 = 2.00			
	4 x 1.00 x 1.00 = 4.00			
	4 x 1.00 x 1.50 = 6.00			
	corbeaux 24 x 1.00 x 0.50 = 12.00			
	24 x 1.00 x 0.40 = 9.60			
	24 x 1.00 x 0.60 = 14.40			
	assises au-dessus des corbeaux 46 x 1.20 = 55.20			
	merlons 8 x 2 x 0.80 = 12.80			
	8 x 1.40 x 0.80 = 8.96			
	8 x 1.30 x 0.80 = 7.68			
	154.26	154.26	125.00	19.282.50
8	Sur la terrasse, couverture en dalles de calcaire dur de 0.10 épaisseur	30m2,25	285.00	8.631.25
				144.348.80
	Imprévus 10%			14.434.88
				158.783.68
	Honoraires 5%			7.939.18
	3.5%			3.939.50
	TOTAL CHAPITRE I			170.692.45
	=====			
	<u>CHAPITRE II</u>			
	<u>CHARPENTE</u>			
I	3 solives chênes 8 fois 2.67 x 0.20 x 0.15	Om3,64	1540,-	985.60
2	Plancher chêne 0.027 sur solives 2 fois 2.672	7m2,13	20,-	640.70
3	Cintres pour arcs 5 fois 0.27	1m3,35	700,-	945.00
4	Cintres pour routes 2 fois Om3,80	1m3,60	700,-	1.120.00
	A reporter.			3.681.30

[illegible]

de

TOTAUX.	148.960.10	14.896.01	13259.20	178.145.31
-----------------	------------	-----------	----------	------------

QUARANTE CINQ Francs, Trente et Un centimes

28 JUIL 1941

APPROUVÉ le 28 JUL 1941 19__

Par autorisation :

Le Chef du Bureau des Fouilles
et des Monuments Historiques et des Sites.

Signe: Loin

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

- 01 07 1941 - Rapport de la Commission des Monuments historiques.

MINISTÈRE
DE
L'ÉDUCATION NATIONALE.

COMMISSION
DES
MONUMENTS HISTORIQUES.

DÉPARTEMENT :

AVEYRON

COMMUNE :

LA COUVERTOIRADE

ÉDIFICE :

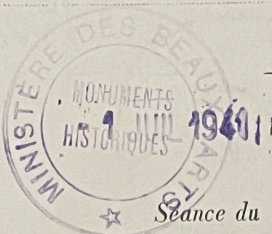
Remparts

ARCHITECTE EN CHEF :

M. BERRY

RAPPORT À LA COMMISSION

présenté par M. André COLLIN



Séance du 19

*M. Berry
être à la
Séance pour la
question 2.
Passer ensuite
le dossier à M.
Lévaup / 2 p. u.*

La petite agglomération de LA COUVERTOIRADE constitue certainement un des sites les plus pittoresques de la région des Causés du Larzac.

Fortifiée à la fin du XII^{ème} siècle par les Templiers, le château, l'église et les premiers remparts ont été élevés en 1182. En 1312, les biens des Templiers passèrent aux Hospitaliers qui, au milieu du XV^{ème} siècle, restaurèrent les fortifications et les complétèrent. Presque tout l'ensemble subsiste, entourant le village.

En 1912, la porte sud, qui était déjà assez endommagée par le temps, s'écroula. Des notes et des croquis très précis avaient été pris à cette époque, par M. PONS, Architecte des Monuments historiques du département; de plus, une grande partie des éléments de la construction sont encore sur place; il serait donc aisé de réédifier cette porte dont la disparition est regrettable et laisse une brèche d'un aspect fâcheux dans l'ensemble des remparts.

M. l'Architecte en chef BERRY signale qu'un groupe des " Compagnons de France " est installé à LA COUVERTOIRADE et pourrait apporter son concours à la réalisation d'un devis de 176.145 frs 31 comprenant la reconstruction de cette porte. Comme nous le signalons ci-dessus, tous les documents nécessaires à ce travail existent; une reconstitution parfaite est possible.

Nous approuvons entièrement le programme et proposons d'approuver le devis de M. BERRY. La Commune qui, il y a un siècle, comptait cent feux, ne compte aujourd'hui qu'une cinquantaine d'habitants; elle est dans l'impossibilité de participer aux dépenses qui resteraient entièrement à la charge de l'Etat.

En raison de l'intérêt que présente cette agglomération, nous estimons...

2/1 que, M. BERRY qui a déjà réuni les documents nécessaires, pourrait être invité à en faire un relevé complet qui, comme celui de PEROUGES, donnerait de précieuses indications sur un village où bien des constructions anciennes subsistent encore.

30 Juin 1941.

W. Lollin

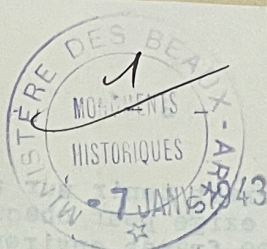
Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

- 06 01 1943 – Rapport présenté par M. BERRY, ACMH, à l'attention de Monsieur le Secrétaire Général des Beaux-Arts.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

BEAUX-ARTS
MONUMENTS HISTORIQUES



30. RUE BONAPARTE
PARIS (VI^e)
TÉLÉPHONE : ODÉON 00-69

Le 6 Janvier 1943

u. Marin
16

Département : **Aveyron**

Ville ou Commune : **La Couvertoirade**

Edifice :

M. MAURICE BERRY, ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES

A Monsieur le SECRETAIRE GENERAL DES
BEAUX ARTS

Bureau des Monuments Historiques

RAPPORT présenté par Monsieur BERRY,
Architecte en Chef

---:---:---:---:---:---:---:---

Le village de La Couvertoirade situé sur le Causse de Largad, a été fondé par les Templiers, puis repris par les Hospitaliers lors de la dissolution des premiers. Il reste de ces époques une enceinte de remparts presque intacte avec le château et l'église. De nombreuses parties de ces derniers bâtiments sont du XII^{ème} siècle, l'enceinte ayant été reconstruite au XIV^{ème} et au XV^{ème} siècle.

A l'intérieur du rempart est enclous un charmant village dont beaucoup de maisons datent de l'époque de la Renaissance. Les autres plus récentes ont cependant gardé un caractère extraordinairement pittoresque.

Il semble qu'il pourrait être fort intéressant de faire un relevé de cet ensemble. Il n'existe actuellement aux Archives des Monuments Historiques que les dessins suivants : plan général à 0,002, détail de la porte Nord à 0,01 et le plan d'ensemble du château à 0,004. Ces relevés datés de 1894 sont l'oeuvre de Monsieur l'Inspecteur Général Nodet.

Le rendu proposé comprendrait le plan d'ensemble à 0,005 p.m. et les parties suivantes à 0,01 : le château, l'église et les faces extérieures des remparts, ainsi que les maisons particulièrement intéressantes. Ce travail serait complété par les découvertes faites aux Archives Départementales qui ont amené Monsieur de Gaulégac, Architecte Départemental, à déterminer exactement les Maîtres d'Oeuvres qui construiraient cette importante forteresse, et moi-même à retrouver les carnets de notes de Monsieur Pons, Architecte Départemental au début de ce siècle qui avait relevé toutes les cotes de certaines parties malheureusement démolies depuis.

.....

30 RUE BONAPARTE
PARIS (VI)
Téléphone : GODEAU 00-52

- 2 -

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'ensemble pourrait tenir sur six planches grand'aigle environ. Le travail exigé pour chaque planche en ferait ressortir le prix à 5.000 francs environ, soit pour l'ensemble du travail une somme de TRENTÉ MILLE FRANCS.

M. MAURICE BERRY, Architecte en Chef des Monuments Historiques

AVEYRON

Département

Ministère de l'Éducation Nationale
BUREAU DES MONUMENTS HISTORIQUES

[Signature]

Le 10 Mars 1943

Paris

RAPPORT présenté par Monsieur BERRY
Architecte en Chef

Le village de la Goussierie a été fondé par les Templiers, puis rasé par les Hospitaliers lors de la dissolution des ordres. Il reste de ces époques quelques vestiges de remparts, de tours, de portes, de chapelles, de maisons. De nombreuses sépultures ont été découvertes dans le village. Les vestiges les plus importants sont du XIII^e siècle. L'ensemble a été réaffecté au XIV^e et au XV^e siècles.

A l'intérieur du rempart ont été trouvés un certain nombre de maisons dont beaucoup de maisons datant de l'époque de la Renaissance. Les autres plus récentes ont cependant gardé un caractère extrêmement pittoresque.

Il semble qu'il pourrait être fait intéressant de faire un relevé de cet ensemble. Il n'existe actuellement aux Archives des Monuments Historiques que les plans suivants : plan général à 0.001, détail de la porte Nord à 0.01 et le plan d'ensemble du village à 0.001. Ces relevés datent de 1884 sont l'œuvre de Monsieur l'Inspecteur Général Nézet.

Le relevé proposé comprendrait le plan d'ensemble à 0.001 d.m. et les parties suivantes à 0.01 : la chapelle, l'église et les tours extérieures des remparts, ainsi que les vestiges pittoresques des remparts. Ce travail est demandé par les découvertes faites aux Archives. Les plans complets ont été envoyés Monsieur de Gaudissart, Architecte départemental, à l'Administration départementale. Cette Administration a demandé les plans complets et a révisé les cartes de notes de l'ensemble. Les plans complets ont été envoyés au début de ce siècle et ont été révisés par Monsieur de Gaudissart, Architecte départemental. Les plans complets ont été révisés par Monsieur de Gaudissart, Architecte départemental.

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

- 19 01 1943 - Avis de l'inspecteur A. COLLIN relatif à l'établissement d'un relevé d'ensemble du village comprenant le château, l'église, différentes maisons et les remparts.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

MONUMENTS HISTORIQUES ET SITES.

DÉPARTEMENT : Aveyron

COMMUNE : La Couvertouirade

ÉDIFICE : Ensemble constitué par le château, l'église, différents maisons et les remparts.
ARCHITECTE : M. Berry

DEMANDE.

Palais-Royal, le 13 JANV 1943 19

M. Monsieur Gellin

Inspecteur Général des Monuments historiques, est prié de bien vouloir faire connaître son avis sur l'affaire traitée dans la pièce ci-jointe. On lui serait obligé de la retourner à l'Administration, avec sa réponse, dans le plus court délai.

PIÈCES COMMUNIQUÉES.

1 rapport de M. Berry, 1 c (6-1-43)

OBJET DES PIÈCES.

Établissement d'un relevé d'ensemble du village comprenant le château, l'église, différents maisons et les remparts.

Le Chef du Bureau
des Monuments historiques et des Sites,

RÉPONSE.

19 Janvier 1943
Paris, le 19

J'ai donné récemment avis très favorable au projet de M. BERRY d'établir un relevé de l'ensemble du village de LA COUVERTOIRADE qui est une des localités les plus intéressantes de la région des Causes de Larzac. La somme de 5.000 fs par planche grand'aigle correspond aux frais actuels et pourrait être accordée, le crédit total serait de 30.000 fs. M. BERRY pourrait être invité à présenter, dès qu'elle sera terminée, une des premières feuilles de son relevé afin que le Comité puisse juger de l'intérêt de ce travail.

Amilatin

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

- 03 02 1944 – Courrier de M. BERRY, ACMH.

Education
Nationale

Beaux-Arts
Monuments Historiques

Département : Aveyron
Commune : La Couvertoirade
Edifice : Rempart

3 Février 1944

M. Maurice BERRY, Architecte en chef des Monuments
Historiques,

J'ai l'honneur de vous demander la rupture des marchés
conclus par Messieurs SERIGNAC et COMBES, entrepreneurs à
MILLAU pour la reconstruction de la Tour Sud du Rempart de
la Couvertoirade. Ces marchés ont été approuvés le 5 Février
1942 pour les sommes suivantes :
140.000 Frs pour la maçonnerie (Sérignac, entrepreneur)
4.000 - pour la charpente (COMBES, entrepreneur),

Les travaux de maçonnerie ont donné lieu à un ordre
de service pour commencer l'exécution en date du 18 avril
1942. Les Travaux de charpente n'ont pas encore été com-
mandés, ne pouvant être faits qu'après exécution des ouvrages
de maçonnerie.

Or, ces travaux mis en route dans des conditions
difficiles et sur un lieu fort éloigné des voies de commu-
nication, n'ont avancé que très lentement, un quart des
ouvrages prévus étant seulement exécutés à ce jour, malgré
l'aide que les "Jeunes" du Centre MONTCAIM de MILLAU ont
fourni à l'entrepreneur. Depuis la fin du mois de Novembre
les travaux sont arrêtés par suite des intempéries dues au
climat et à l'altitude.

Monsieur Sérignac depuis cette date m'a fait savoir
qu'étant donné les circonstances, il lui était impossible
de retourner sur ce chantier à cause des conditions de
transport et aussi de la difficulté pour ses ouvriers de
vivre sur place.

D'autre part, le groupement de Jeunesse serait dis-
posé à reprendre l'exécution de ce chantier directement,
m'assurant avoir le matériel nécessaire ainsi qu'un maître
expérimenté. Les Jeunes peuvent, en effet, vivre plus faci-
lement étant ravitaillés par le Secours National alors que
les ouvriers d'un entrepreneur sont obligés d'avoir recours
aux services d'un hôtelier et aux ressources locales qui
sont extrêmement réduites.

Etant donné ces conditions, je crois qu'il serait
bon d'accéder à la demande de l'entrepreneur et de prononcer
la rupture de son marché.

M. BERRY.

1
BUREAU DE LA LIQUIDATION
DES CONTENTIEUX
H. Fournier

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

- 04 04 1944 – Courrier de M. BERRY, ACMH, à l'attention de Monsieur le Secrétaire Général des Beaux-Arts.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

BEAUX-ARTS
MONUMENTS HISTORIQUES

30, RUE BONAPARTE
PARIS (VI^e)
TÉLÉPHONE : ODÉON 00-69

Le 4 Mai 1944.

Département : AVEYRON

M. MAURICE BERRY, ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES

Ville ou Commune : LA COUVERTOIRADE

Edifice : Tour Sud du Rempart.

A Monsieur le SECRETAIRE GENERAL
des BEAUX ARTS
Bureau du Contrôle

*Le 12/5/44
attendu l'absence de
M. Berry, j'ai fait de
la proposition ci-dessus et l'ai
adressée à M. Prunier.*

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Monsieur PRUNIERES, Directeur du Centre de Jeunesse MONTCALM de MILLAU, qui soumissionne l'exécution des travaux de maçonnerie à la suite de la rupture du marché passé avec Monsieur SERIGNAC, est également apte à entreprendre les quelques travaux de charpente prévus à la place de Monsieur COMBES dont le marché a été rompu en même temps que le marché SERIGNAC. En effet, le Centre MONTCALM fait également du forestage, et le Chef de Centre est détaché du Centre de forestage du Monna qui est spécialisé dans l'exploitation forestière.

D'accord avec Monsieur PRUNIERES, je suis donc d'avis que la soumission porte sur les travaux de maçonnerie et de charpente, ces derniers devant être réglés aux prix de la série révisée le 4 Avril 1942 pour le Département de l'Aveyron avec application de l'augmentation prévue au marché pour les travaux de maçonnerie.

MA

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

- 18 05 1944 – Rapport de M. BERRY, ACMH, relatif aux travaux de terrassement et de déblaiement.

Etat du monument. -- Raisons qui motivent le projet.

La reconstruction de la Tour Sud du Rempart qui a fait l'objet d'un devis approuvé le 28 Juillet 1941 et dont les travaux sont en cours d'exécution, nécessite l'aménagement des parties adjacentes des remparts.

On est obligé de procéder à des déplacements de terrains encombrés par des matériaux d'ébouli et les gravois accumulés en cet endroit depuis 1912, date d'écroulement de la tour primitive. D'autre part, des reprises de maçonnerie sont nécessaires dans les murailles adjacentes et avant de faire ces reprises, il faut dégager les vieux murs de toutes les parties en mauvais état afin de donner des bases solides à la construction nouvelle. Le passage qui a été à nouveau créé par la reconstruction de la porte et ceint aussi l'aménagement du chemin en bief depuis une vingtaine d'années longeant le rempart sud a été créée en bief depuis une vingtaine d'années remplaçant un ancien sentier qui autrefois était plus éloigné de la base des remparts. Pour que l'on puisse commodément accéder de la porte à cette route, on a été obligé de faire sauter un petit massif rocheux.

Programme des travaux projetés (*).

Chapitre Unique.

- 1°) Déblais en terrains pierreux et éboulis de maçonnerie de part et d'autre de l'implantation de la porte en cours de reconstruction.
- 2°) Démolition de vieilles maçonneries :
 - a) la base d'un hangar abandonné sur le côté droit de la porte,
 - b) d'un contrefort provisoire près du côté droit qui avait été fait après l'écroulement de la porte primitive,
 - c) démolition des parties de murs de courtine très lézardées et dégradées de part et d'autre de la tour.
- 3°) Redoctrinement du fossé pour permettre le passage entre la nouvelle joint et la porte.

(*) Si cette partie du rapport exige des développements étendus, ajouter à l'annexe un ou plusieurs feuilles intercalaires.

Degré et ordre d'urgence des divers travaux.

Les travaux de reconstruction de la porte sud étant déjà assez avancés, il importe que les aménagements ci-dessus prévus soient réalisés au plus tôt pour faciliter le charroi des matériaux et pose des échafaudages et étalements nécessaires.

Ressources à attendre des propriétaires.

La Commune de LA COUVERTOIRADE est extrêmement pauvre, mais le Département de l'AVEYRON ayant prévu une certaine somme pour aider à la conservation de cet ensemble remarquable pourrait participer à la dépense pour trois ou quatre mille francs environ.

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

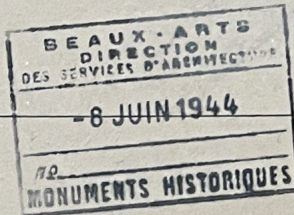
Carton E/81/12/7-46

- 19 05 1944 - Avis de l'inspecteur A. COLLIN relatif au devis de déblaiement et terrassement.

DOCUMENTS ANNEXÉS :

Photographies..... Devis en 3 exemplaires..... 1
 Croquis..... *Devis Matériaux en 2 ex*..... 1
 Dessins originaux.....

A *Paris*, le *19 Mai 1944*
 L'Architecte en chef,



Avis de l'Inspecteur général⁽¹⁾.

Lors de l'écroulement de la Tour sud du rempart de LA COUVERTOIRADE, en 1912, un amoncellement de décombres occupait l'emplacement de cette construction; les gravois divers ont été triés pour en retirer les éléments propres au remploi qui en a été fait dans la reconstruction entreprise sur devis approuvé en Juillet 1941 et actuellement en cours. Il y a lieu de procéder aujourd'hui à l'achèvement des déblaiements et aussi de dégager les remparts aux abords de la tour. Diverses constructions parasites doivent être démolies: vieux hangar à droite, contrefort provisoire etc.. puis il faudra procéder à diverses reprises et au recouplement du rocher pour l'aménagement du chemin d'accès.

Ces divers travaux sont prévus au devis de 17.450 fcs présenté par M. BERRY; devis ne donnant lieu à aucune observation et dont nous proposons l'approbation.

La Commune est sans ressources et ne pourra participer aux dépenses mais, le département a réservé une somme de 3.500 fcs qui serait versée à titre de fonds de concours.

5 Juin 1944

Avis du Comité.

5 JUIN 1944
Architecte

Approbation du

(1) Si l'avis exige des développements étendus porter la mention « RAPPORT SPECIAL ».

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

- 01 08 1947 – Courrier de M. BERRY à Monsieur le Directeur Général de l'Architecture.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

BEAUX-ARTS
MONUMENTS HISTORIQUES

30, RUE BONAPARTE
PARIS (VI^e)
TÉLÉPHONE : ODÉON 00-69

Le 1er ~~sept~~ oct 1947

Département : Aveyron

Ville ou Commune : LA COUVERTOIRADE

Edifice : Remparts

M. MAURICE BERRY, ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES

A Monsieur le Directeur Général de l'Arch-
tecture
Bureau des Travaux et Classements.

J'ai l'honneur de vous demander une dispense d'adjudication en faveur de Monsieur COMBES, entrepreneur de travaux publics à MILLAU, pour les travaux de restauration de la tour sud à la COUVERTOIRADE dont il sollicite l'exécution.

Il s'agit d'un travail à faire dans un village très isolé du causse de Larzac. Un premier marché avait été traité pour ces travaux en 1942 avec Monsieur SERIGNAC, entrepreneur à MILLAU. Mais les circonstances ont dû l'obliger à interrompre ce chantier et son marché a été rompu. Monsieur PRUNIERES, qui dirigeait alors une équipe de Jeunesse dans la région avait demandé à prendre des travaux en charge. Mais son marché n'a jamais été approuvé et, en outre, il a été fusillé à la Libération pour faits de collaboration.

Nous nous trouvons donc libres maintenant de tout engagement, mais l'accès de la COUVERTOIRADE reste toujours très difficile et je n'ai pu trouver d'autre entrepreneur que Monsieur COMBES qui veuille accepter des travaux situés à plus de 40 Kms d'une grande ville.

Avis favorable

24 FEV 1948

Le Directeur Général

Travaux d'Archéologie

Christa

MA

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

- 13 02 1950 – Courrier du président du Touring Club de France à Monsieur René PERCHET, Directeur de l'Architecture.

53073

TOURING CLUB DE FRANCE

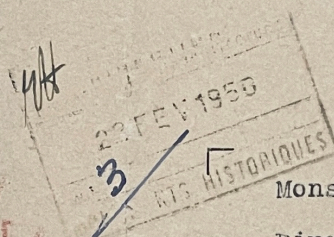
Reconnu d'Utilité Publique

65, AVENUE DE LA GRANDE ARMÉE

PARIS (XVI^e), le 13 Février 1950

RÉFÉRENCE S.M.
à rappeler dans la réponse

JS/DT



Monsieur René P E R C H E T

Directeur de l'Architecture

3, rue de Valois

P A R I S 1er

Monsieur le Directeur,

Un de nos délégués attire notre attention dans une récente lettre sur l'état actuel des remparts de la Couvertoirade (Aveyron).

Il souligne notamment l'intérêt qu'il y aurait à ce que les travaux de remise en état, entrepris en 1940 et stoppés par la guerre, fussent repris.

Nous avons cru utile d'attirer votre attention sur cette question par une lettre en date du 19 Novembre 1948, et nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire connaître les projets des Services des Monuments Historiques autant pour notre information personnelle que pour nous permettre de répondre à notre délégué.

Nous vous en remercions par avance et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

POUR LE PRÉSIDENT :
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

TÉLÉPH. : PASSY 62-65 - TÉLÉGR. : TOURINCLUB-62-PARIS - C. C. POSTAL N° 3258
TOUTE LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU TOURING CLUB DE FRANCE

*M. Guiffour
par lettre de 1950
sommées pour
sur le v'dit état
travaux de
sur à envisager
ultérieurement*

1008 - 848212 (1948)

Archives de la Médiathèque de la Photographie et du Patrimoine

Carton E/81/12/7-46

- 21 03 1950 – Minute de lettre, du sous-directeur des Monuments historiques au président du Touring Club de France.

JS/MM

Ministère
de l'Éducation Nationale

~~Direction de l'Architecture~~
Bureau des Travaux et
Classements

ref. à rap. T.C. N°

AVEYRON

LA COUVERTOIRADE

Remparts

MINUTE DE LETTRE.

DES SERVICES D'ARCHITECTURE

27 MARS 1950

Du 6 19

MONUMENTS HISTORIQUES

Le copie pour information à MM. DUFOUR,
Architecte en chef

SALVAN

à M. Architecte des Bâtiments de France

Monsieur le Président,

ANALYSE DE LA LETTRE

Par lettre du 13 Février dernier, vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'état actuel des remparts de la COUVERTOIRADE (Aveyron), et me demander que soient repris les travaux de réfection arrêtés par la guerre.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en raison de l'insuffisance des dotations budgétaires, le Service des Monuments Historiques n'a pu retenir cette opération au programme prioritaire de 1950.

Toutefois, une somme importante a été prélevée sur les crédits d'entretien des Monuments Historiques de l'Aveyron pour l'exécution des travaux les plus indispensables.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

LE SOUS-DIRECTEUR DES
MONUMENTS HISTORIQUES
Signé: A. LAPEYRE

Monsieur le Président du
Touring-Club de France.
65, avenue de la Grande Armée
PARIS (XVI^e)

Rédigé par M.

Expédié par M.

Archives de la Commune

- Février 1977 – Bulletin des amis de la Couvertoirade, article *L'écroulement de la tour Sud en 1912*, par J. TEISSERENC.

LES HEURES INSIGNES DE LA COUVERTOIRADE

L'écroulement de la tour Sud en 1912

-ooo-

A l'heure où nous entrevoyons enfin la possibilité de voir un jour reconstruite la tour de "Lou pourtal d'abal" (le portail d'aval), comme l'on disait encore au XVIII^e siècle, j'ai pensé qu'il serait intéressant d'évoquer dans le détail les circonstances de son écroulement, en janvier 1912.

Je n'ai malheureusement retrouvé, ni dans les archives de la mairie, ni dans celles, pourtant importantes, de ma famille, le moindre récit de cet événement.

Il a cependant marqué profondément ceux qui l'ont vécu, et c'est grâce à leurs souvenirs précis que j'ai pu, heure par heure et presque quart d'heure par quart d'heure, reconstituer cette nuit de janvier 1912 à La Couvertoirade.

Je remercie tout particulièrement Mlle Marie Dupont et M. Albert Nozeran de l'aide qu'ils m'ont apportée dans ce travail. Sans eux, ce récit n'aurait jamais pu être écrit.

Qu'ils trouvent ici le témoignage de ma très vive gratitude.

J.T.

o o o

8 Janvier 1912, 23h 30. La tempête souffle en rafales sur La Couvertoirade. Le froid est vif. Des averses subites et violentes, comme c'est souvent le cas ici par fort vent d'ouest, crépitent sur les lauzes. Le vieux père Jourdan, dit "Cassan", le doyen du pays, l'avait d'ailleurs prévue, cette tempête : les lourds nuages noirs qui s'étaient amoncélés au-dessus de la Pezade peu avant le coucher du soleil lui avaient fait hocher la tête avec inquiétude.

Tout est sombre dans les rues du village, qui compte 45 feux à l'intérieur des remparts (130 personnes environ). Par contre, sur la Courneuve, un mince rayon de lumière filtre encore à travers les volets mal clos du café Nozeran; Léon, patron des lieux et maire de la commune, baille. Il voudrait bien aller se coucher. Mais 2 clients attardés ne semblent nullement pressés de s'en aller. Le 8 Janvier n'est pas pour eux un jour ordinaire : le plus jeune, Charles Rouvier, 21 ans, vient de recevoir son affectation dans la Garde Républicaine, à Paris. Quel événement ! Depuis qu'il attendait cette nomination, il commençait à ne plus y croire. Et voici que ce matin le facteur "Politou", qui distribue le courrier dans le village dès 7 heures, venant à pied du Caylar (il fait 30 km chaque jour),

éternellement vêtu d'une grande blouse bleue et les "biassos"⁽¹⁾ en bandoulière, avait déposé chez la mère de Charles, au bari ⁽²⁾, une convocation en bonne et due forme.

Charles avait donc, après sa journée de travail, et pour fêter dignement cette nomination, invité dans un des cafés - il y en avait trois - son meilleur ami, de vingt ans son aîné pourtant mais célibataire comme lui, Célestin Favier, plus connu sous le sobriquet de "Céleste", cordonnier de son état. Son métier était d'ailleurs décelable dès le premier coup d'oeil car il ne quittait jamais - même au lit disait-on - le tablier de cuir très caractéristique que portaient alors tous les membres de la profession.

Ils commençaient à être sérieusement gais, Céleste et Charles ! Ce n'est pas tous les jours qu'on fête à La Couvertoirade un départ à la Garde Républicaine ! Léon Nozeran le comprenait fort bien, mais il songeait que le lendemain il lui faudrait se lever aussi tôt qu'à l'ordinaire. Aussi, s'apercevant que la pluie avait soudain cessé, conseilla-t-il aux deux amis d'en profiter pour rentrer chez eux. Ils se laissèrent finalement convaincre, non sans protestations.

Les voilà dehors. La pluie a effectivement cessé, mais le vent souffle encore plus fort. Les deux hommes, légèrement éméchés par le vin, vacillent sous les rafales. Leurs silhouettes dissemblables - Charles est grand et fort, Céleste petit et mince - s'enfoncent dans la nuit.

Ils jettent un coup d'oeil sur la mairie et l'école de garçons. Tout est éteint. Le dévoué instituteur, M. Alruic, a donc fini de corriger les devoirs de la quinzaine d'élèves qu'il conduit avec fermeté vers le certificat d'études primaires élémentaires, créé depuis déjà 35 ans. (L'école de filles, dirigée par Mlle Raymond et comprenant également une quinzaine d'élèves, est installée dans la maison de M. Jonquet).

- Charles, raccompagne-moi jusque chez moi, dit Céleste, qui frissonne. Charles ne se fait pas prier. Pour mieux résister au vent, les voilà qui se donnent le bras et pour se réchauffer, ils entonnent à pleine voix une chanson égrillarde que les artilleurs, à quelque génération qu'ils appartiennent, connaissent bien.

Ils passent sous le porche et la Porte Nord, puis, enfin à l'abri des remparts, hésitent.

- Si on allait boire encore un coup chez la mère Gazagne ⁽³⁾ dit Charles.

- Tu es fou, répond Céleste. Elle a fermé depuis longtemps. Elle se couche avec les poules !

Ils se dirigent alors vers la rue Droite, buttent contre les marches de la maison de Mlle Bénézech, la couturière ⁽⁴⁾, passent devant la boutique de primeurs et de légumes de Fulcran Sabde ⁽⁵⁾ et la menuiserie de "Julou"⁽⁶⁾.

Céleste étouffe un juron : il vient de s'empêtrer les pieds dans les branches de buis et a manqué tomber.

- Le fumier dans la rue, ça va dit-il, mais le buis, m...
Qu'ils aillent le foutre ailleurs.

Effectivement, à cette époque, chacun entassait devant sa porte, en tas, le fumier de bergerie en attendant de l'emporter dans les champs. Ceux qui n'avaient pas de bêtes avaient pris l'habitude d'étendre des branches de buis devant chez eux. Ils les laissaient pourrir et les utilisaient alors comme engrais. Les rues étaient ainsi jonchées de détritits plus ou moins fétides.

En arrivant à hauteur de l'épicerie d'Albine Veyrié ⁽⁷⁾, Charles Rouvier s'arrête net et, le bras pointé en direction de la porte Sud :

- Qu'est-ce qu'il y a par terre au milieu de la rue ? C'est-y un mort ?

Ils s'approchent, intrigués. Non, ce n'est pas un mort, mais des pierres, d'énormes pierres qui viennent de se détacher de la tour surmontant le porche.

- Ben, alors !

C'est tout ce qu'ils trouvent à dire. Ils ne se rendent même pas compte du danger qu'ils courent là, sous la tour, d'où des pierres peuvent tomber à nouveau d'un moment à l'autre. L'alcool, probablement, les empêche de réaliser la situation. A tel point que Céleste s'écrie :

- On va faire une farce à ceux qui se lèveront les premiers. On va barrer le porche avec les pierres.

Aussitôt dit, aussitôt fait. Les deux hommes, avec peine, obstruent le passage. Celui-ci n'avait à l'origine guère plus d'un mètre de large, et ne pouvait être franchi alors que par les mulets à bât. Mais ensuite, pour permettre aux charrettes à boeufs de passer, les habitants avaient d'abord enlevé plusieurs pierres de base, puis, peu à peu, certains avaient encore agrandi ces sortes d'alvéoles si bien qu'en 1912 on y entassait des quantités importantes de fumier. Inconsciemment, on avait donc, en fait, supprimé les assises mêmes de la tour !

Céleste et Charles Rouvier étaient loin de le réaliser. Pour le moment, satisfaits d'eux-mêmes et riant à la pensée du bon tour qu'ils venaient de jouer, ils se dirigeaient, par "la baoumo" ⁽⁸⁾, vers la maison qu'habitait Céleste ⁽⁹⁾, tout à côté du presbytère occupé depuis de nombreuses années par M. l'Abbé Mazamat, curé de La Couvertoirade, (il devait rester 20 ans dans la paroisse).

C'est au moment de se quitter que les deux amis entendent à nouveau des chutes de pierre du côté de la tour.

- Mais, dis-donc, on l'a échappé belle tout à l'heure, s'écrie Céleste, qui réalise soudain le danger qu'ils viennent de courir. Il faudra voir demain ce qui se passe dans cette tour et le signaler au maire.

Ils se séparent. Charles Rouvier remonte seul vers le Bari par la rue de l'Eglise. Il se hâte, car la pluie recommence à tomber et qu'il lui tarde maintenant de se coucher. Par habitude cependant, il jette

un coup d'oeil sur le four banal que, le matin, au lever du jour, Scipion Sabde vient chauffer afin que chaque famille du village puisse, à tout de rôle, faire son pain pour la semaine.

En débouchant sur la Courneuve, il est surpris par la violence du vent, une violence dont il ne se rendait pas réellement compte à l'intérieur des remparts. Les grands arbres du parc de la famille ROUQUETTE gémissent et craquent sinistrement. Dans la bergerie des boeufs, un chien hurle à la mort. Charles Rouvier pousse un soupir de satisfaction en franchissant sa porte, qu'il referme soigneusement.

o o
)

Minuit trente. Des deux maisons qui jouxtent la tour de la porte sud, une seule est occupée cette nuit là : celle de gauche ⁽¹⁰⁾, appartenant à la famille Dupont. Les Commeiras qui habitent celle de droite, ne sont pas là. Madame Ve Eugénie Dupont dort au premier, avec son fils cadet Marcel, âgé de 13 ans. Le lit de la petite Marie, sa fille, est vide. Elle n'est pas à La Couvertoirade en ce moment. Le fils aîné, Léon, 21 ans, couche dans une petite pièce aménagée au grenier. Il est soudain réveillé par un bruit épouvantable, qu'il prend d'abord pour le tonnerre. Mais, en allumant sa bougie, il s'aperçoit que des pierres viennent de tomber dans sa chambre par la cheminée.

Il se lève, affolé, écoute. D'autres chutes de pierres se font entendre, mais plus loin, à l'extérieur. Il descend l'escalier en chemise, hurlant à sa mère et à son frère :

- La tour tombe ! La tour tombe ! La maison s'en va ! Vite, fuyons !

Ils dévalent dans la rue, sous des trombes d'eau, tandis que, de ci, de là, des pierres continuent de tomber, mais le bruit de leur chute est assourdi par la pluie et le vent. Léon prend Marcel sur son dos et tous les trois vont frapper à quelques mètres de là, chez le cantonnier Séraphin ⁽¹¹⁾ dit "Garafe" qui vit là avec sa mère (il ne se mariera que plus tard).

Garafe n'a rien entendu. Léon lui explique ce qui se passe.

- Mon garçon, je crois que tu t'affoles un peu vite, dit Garafe avec son flegme habituel. Des pierres, il en est souvent tombées de la Tour, et elle est toujours là.

Madame Dupont intervient :

- Peut-être ! Mais j'ai eu trop peur cette fois-ci ! Je ne veux pas retourner dormir là-bas. D'ailleurs, je ne pourrais pas fermer l'oeil !

- Ne vous inquiétez pas, répond Garafe. On va se serrer et vous coucherez tous là. Demain, on ira voir ce qu'elle a, cette tour ! Ca ne doit pas être bien grave !

.II.

Car, comme Céleste et Charles Rouvier tout à l'heure, comme d'ailleurs tous les habitants, il n'imagine pas un instant que la tour puisse s'effondrer...

o o

(

9 Janvier, 6 heures du matin. La tempête s'est calmée sur La Couvertoirade. Plus un souffle d'air. Bien qu'il ne fasse pas encore complètement jour, le ciel apparaît d'une limpidité parfaite. Garafe, qui a mal dormi, s'étire et baille. Il entend soudain, du côté de la porte Sud, des bruits de voix, des allées et venues, bref une agitation peu habituelle, en hiver, à cette heure matinale.

Il secoue Léon Dupont, qui dort encore.

- Hé, Léon, lève-toi. Il se passe quelque chose du côté de la tour. On va aller voir.

Il termine à peine sa phrase qu'on frappe fortement à la porte. C'est Albine, l'épicière d'à côté, tout agitée, tout essoufflée.

- La tour s'est écroulée dans la nuit, lance-t-elle d'un trait. Allez-voir. Et elle part en courant réveiller Céleste, de l'autre côté de la baoumo, fière d'être la première à annoncer l'incroyable nouvelle.

Garafe et Léon se précipitent dans la rue Droite. Quand ils y parviennent, tous les deux, par un réflexe identique, s'arrêtent net, bouche bée, n'en croyant pas leurs yeux. Là, devant eux, à dix mètres, plus de tour ! A sa place, le vide, le ciel bleu ! Et par terre, là où Céleste et Charles Rouvier avaient, à minuit, voulu barrer la sortie du village par plaisanterie, des pierres, rien que des pierres, des monceaux de pierres ! Curieusement, la tour semble s'être littéralement "assise", et toutes les pierres ont roulé à l'extérieur, sur le chemin des Virenques et jusqu'à l'actuelle maison Augé. A l'intérieur du village, presque rien, seulement quelques gravats de minime importance. Plus curieusement encore, personne, absolument personne, n'est capable de situer l'heure exacte de l'écroulement : on n'a rien entendu !

Jacques TEISSERENC